



RAPPORT

***LES MISSIONS LOCALES
POUR L'EMPLOI A PARIS***

LA MISSION LOCALE BELLIARD

- décembre 2008 -

Rapporteurs

....., Inspecteur général

....., Inspecteur

....., Attaché d'administration

Le Maire de Paris

07-21

09 JUIL. 2007

NOTE

à l'attention de

Madame

Directrice Générale de l'Inspection Générale

=====

Cinq missions locales interviennent aujourd'hui sur le territoire de Paris. Ces missions locales, qui bénéficient d'un soutien financier important de la Ville de Paris, accueillent un grand nombre de jeunes.

Je vous demande de procéder à un audit des missions locales dont vous évaluerez la gestion, la qualité des prestations ainsi que le rayonnement.

Il me paraît notamment utile d'étudier les relations que ces missions locales entretiennent avec d'autres acteurs, d'une part les services sociaux ou des associations spécialisées afin de mieux répondre aux besoins des jeunes (logement, santé, aides financières, formation, emploi) et d'autre part avec les entreprises afin d'améliorer les résultats en terme de placement.

Ce rapport proposera des pistes pour que les Missions Locales accueillent davantage de jeunes sans emploi, notamment dans les quartiers classés en politique de la Ville et développant les partenariats nécessaires pour assurer l'insertion professionnelle des jeunes, particulièrement, ceux qui sont en grande exclusion.

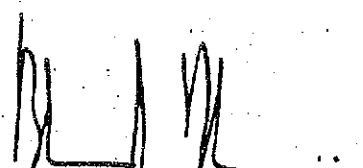
Vous analyserez la possibilité de mettre en commun certains services ou certaines fonctions qui sont aujourd'hui exercés séparément par chaque mission locale.

Cette mission pourrait être conduite conjointement avec les services de l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

Le Secrétaire Général de la Ville de Paris et le Directeur du Développement Economique et de l'Emploi vous apporteront leur appui pour la réalisation de cette mission.

Votre rapport me sera remis début 2008.

Très cordialement



Bertrand DELANOË

NOTE DE SYNTHÈSE
SUR LA MISSION LOCALE BELLIARD

[décembre 2008]

La compétence géographique de la mission locale Belliard s'étend sur trois arrondissements bien différents : le 8^{ème}, le 17^{ème} et le 18^{ème}. La fréquentation des jeunes du 8^{ème} ne présente qu'un caractère marginal. Le 17^{ème} est un arrondissement très contrasté, avec dans sa partie Est une population souvent défavorisée, comme dans le 18^{ème} arrondissement où l'on trouve certains quartiers parmi les plus en difficulté de Paris (La Goutte d'Or, le quartier de La Chapelle).

Les rapporteurs ont rencontré dans cette structure une équipe très motivée et dynamique, une direction expérimentée, mais aussi des responsables de dispositif ou de projet très impliqués et déterminés (le pôle emploi, le parrainage notamment). La mission locale dispose d'un cyber emploi, à la fréquentation importante. La gestion de l'association est précise et rigoureuse et n'appelle pas de critiques.

Qu'il s'agisse de la fréquentation (premier accueil), ou de l'accès à l'emploi dont les responsables ont bien intégré le caractère absolument prioritaire, les résultats sont bons et attestent d'un véritable professionnalisme.

Les recommandations des rapporteurs portent sur deux points :

- le renforcement des liens et des actions avec les partenaires locaux (cette remarque est d'ailleurs générale à toutes les missions locales parisiennes)
 - l'adoption d'une démarche qualité, qui pourrait s'appuyer sur le bilan annuel d'activité très complet, pourrait faire évoluer le mode de travail et l'organisation de la structure.
-

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Le territoire : une population jeune importante, dans des quartiers défavorisés . 4	
1.1.1. La Porte de Clichy, la Porte Pouchet, la Porte de Saint-Ouen	4
1.1.2. Le quartier Amiraux Simplon	4
1.1.3. La Goutte d’Or.....	4
1.1.4. Le quartier de la Chapelle.....	5
1.1.5. La Porte Montmartre, la Porte de Clignancourt, la Moskowa.....	5
1.2. Une forte concentration de jeunes, souvent non diplômés.....	6
1.3. Des jeunes demandeurs d’emplois, souvent non qualifiés	8
1.4. Présentation de la structure.....	10
1.4.1. Trois implantations, des locaux bien adaptés.....	10
1.4.2. L’organigramme	10
1.4.3. Les statuts et la vie associative	11
2. Les résultats et leur évolution	14
2.1. La convention pluriannuelle d’objectifs 2006-2008 et le compte rendu annuel d’activités.....	14
2.2. La fréquentation	15
2.3. Le niveau des jeunes accueillis et suivis.....	16
2.4. Comment arrive-t-on à la mission locale Belliard ?.....	17
2.5. L’hébergement des jeunes.....	18
2.6. L’entrée dans les mesures en 2007	19
2.7. Les résultats des principaux dispositifs (le CIVIS, le POP, le parrainage, le PLIE).....	20
2.7.1. Le CIVIS : les résultats chiffrés.....	20
2.7.2. Le POP (projet d’orientation professionnelle).....	22
2.7.3. Le parrainage	22
2.7.4. Le PLIE (Plan local pour l’insertion et l’emploi) des 18 ^{ème} /19 ^{ème} arrondissements.....	23
2.8. D’autres actions en faveur de l’emploi, et des interventions axées sur la formation et à caractère social	23
2.8.1. D’autres actions en faveur de l’emploi	23
2.8.2. Des interventions axées sur la formation et des publics particuliers	25
2.8.3. Des interventions à caractère social	25
3. Les activités de la mission au quotidien.....	27
3.1. L’accueil des jeunes joue un rôle essentiel, car toute demande doit trouver une réponse.....	27
3.2. La gestion du dispositif « CIVIS » et le Fonds pour l’insertion Professionnelle des jeunes (FIPJ).....	27
3.3. Le pôle « formation emploi suivi ».....	28
3.4. Le parrainage : une gestion rigoureuse et dynamique.....	29
3.5. Le pôle emploi	30
3.6. Le cyber emploi Belliard, prolongement de la mission.....	31

4. La situation financière et comptable.....	34
4.1. Des résultats en léger déficit	34
4.1.1. Des fonds propres en légère diminution	34
4.1.2. Le compte de résultat.....	36
4.2. Les budgets prévisionnels	37
4.3. Les ressources humaines	39
5. Les préconisations des rapporteurs.....	40
<i>Annexes</i>	

INTRODUCTION

Le Maire de Paris a demandé en juillet 2007 à l'Inspection Générale de procéder à un audit des missions locales parisiennes pour « en évaluer la gestion, la qualité des prestations ainsi que le rayonnement » et proposer des pistes d'amélioration pour mieux assurer l'insertion professionnelle des jeunes, notamment en mutualisant des fonctions aujourd'hui associées séparément par chaque mission.

Il est rapidement apparu aux rapporteurs que cet audit devait donner lieu à l'établissement de deux types de documents distincts :

- une monographie pour chacune des cinq missions locales : il s'agit de structures juridiquement indépendantes (associations loi de 1901), et chacune fait donc l'objet d'une évaluation spécifique, mettant en relief ses particularités ;
- un rapport de synthèse, contenant des comparaisons et des données à caractère horizontal, et analysant le positionnement des missions dans le foisonnement institutionnel des organismes qui interviennent en matière d'insertion et d'emploi.

Ces rapports regroupent les propositions d'évolution étudiées par les rapporteurs, qu'il s'agisse de suggestions ponctuelles, ou plus ambitieuses et s'inscrivant dans une réflexion plus large sur l'organisation et l'activité des missions parisiennes.

* *
*

Association de la loi de 1901, la mission locale Belliard bénéficie d'une subvention du Département de Paris d'un montant de 545 112 €. Elle couvre trois arrondissements : le 8^{ème}, le 17^{ème} et le 18^{ème}. C'est bien entendu du dernier des trois que proviennent la majorité des jeunes suivis, étant observé que le nord du 17^{ème} arrondissement contient également des quartiers défavorisés dont sont issus la quasi totalité des autres jeunes, les ressortissants du 8^{ème} ne figurent dans les effectifs que pour un nombre anecdotique.

Le rapport s'attache successivement à décrire :

- l'environnement urbain et ses particularités ;
- la vie statutaire de la mission ;
- les résultats obtenus et leur évolution ;
- les éléments de gestion, avec notamment les données comptables et financières et les ressources humaines.

Enfin une dernière partie contient les préconisations des rapporteurs.

Il est apparu indispensable de proposer au lecteur **un glossaire** des sigles utilisés dans le rapport ; ce document constitue l'annexe n° 1.

1. LE TERRITOIRE : UNE POPULATION JEUNE IMPORTANTE, DANS DES QUARTIERS DEFAVORISES

Les différents quartiers « politique de la Ville »

Le 17^{ème} et le 18^{ème} arrondissements sont concernés, de manière importante, par les instruments développés au titre de la politique de la Ville, notamment depuis 2001.

Dans le contrat de Ville 2000/2006, pour le 17^{ème} arrondissement, la Porte de Clichy et la Porte de Saint-Ouen étaient classées en zone urbaine sensible (ZUS) et pour partie en quartier de la politique de la Ville.

Les parties situées pour l'essentiel entre les boulevards des Maréchaux et le boulevard périphérique étaient concernées par le Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU). Dans le 18^{ème} arrondissement le secteur Porte Montmartre et Porte de Clignancourt était également concerné par ces trois classements : le quartier de la Porte de la Chapelle n'était pas classé ZUS mais quartier politique de la Ville et GPRU, celui de la Goutte d'Or ZUS de Politique de la Ville, mais pas GPRU (le GPRU était réservé pour l'essentiel à des territoires situés à proximité du boulevard périphérique).

Pour 2007-2009, le cadre de référence de la politique de la Ville est le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). De légères modifications de périmètre ont été apportées ; les limites actuelles sont reproduites sur les cartes des pages qui suivent.

1.1.1. La Porte de Clichy, la Porte Pouchet, la Porte de Saint-Ouen

Le quartier est enclavé et isolé du tissu urbain entre le boulevard périphérique, la Porte de Saint-Ouen et la Porte de Clichy, sa limite étant marquée au sud par l'ancienne ligne ferroviaire et la « petite ceinture ».

Au recensement de 1999 les jeunes de moins de 25 ans étaient au nombre de 2 687. En 2006, le pourcentage d'élèves en retard en primaire d'1 an ou plus s'élevait à 17 % (moyenne pour Paris : 12,7 %), le nombre de demandeurs d'emploi à 462 (pour une population totale de 9 733 personnes).

1.1.2. Le quartier Amiraux Simplon

Situé au nord de la Goutte d'Or, dans le 18^{ème} arrondissement, il forme un triangle délimité par le boulevard Ornano, la rue Belliard et la rue des Poissonniers. Il est notamment caractérisé par un habitat ancien fréquemment dégradé.

Au recensement de 1999 les jeunes de moins de 25 ans étaient au nombre de 2 759. En 2006, le pourcentage d'élèves en retard en primaire s'élevait à 20,4 % (12,7 % pour Paris), le nombre de demandeurs d'emploi à 751 (pour une population totale de 10 448 personnes).

1.1.3. La Goutte d'Or

Le quartier figure depuis 1984 dans les quartiers inscrits dans les dispositifs de la politique de la Ville. Ce quartier très peuplé est marqué par la présence d'une forte population immigrée, de diverses nationalités, et par un tissu d'habitat ancien fortement dégradé.

En 2006 le pourcentage d'élèves en retard en primaire atteignait 25,8 % (12,7 % pour Paris) et le nombre de demandeurs d'emploi s'élevait à 1 885 pour une population totale de 22 017 personnes.

1.1.4. Le quartier de la Chapelle

Il est enserré entre les voies ferrées des gares du Nord et de l'Est.

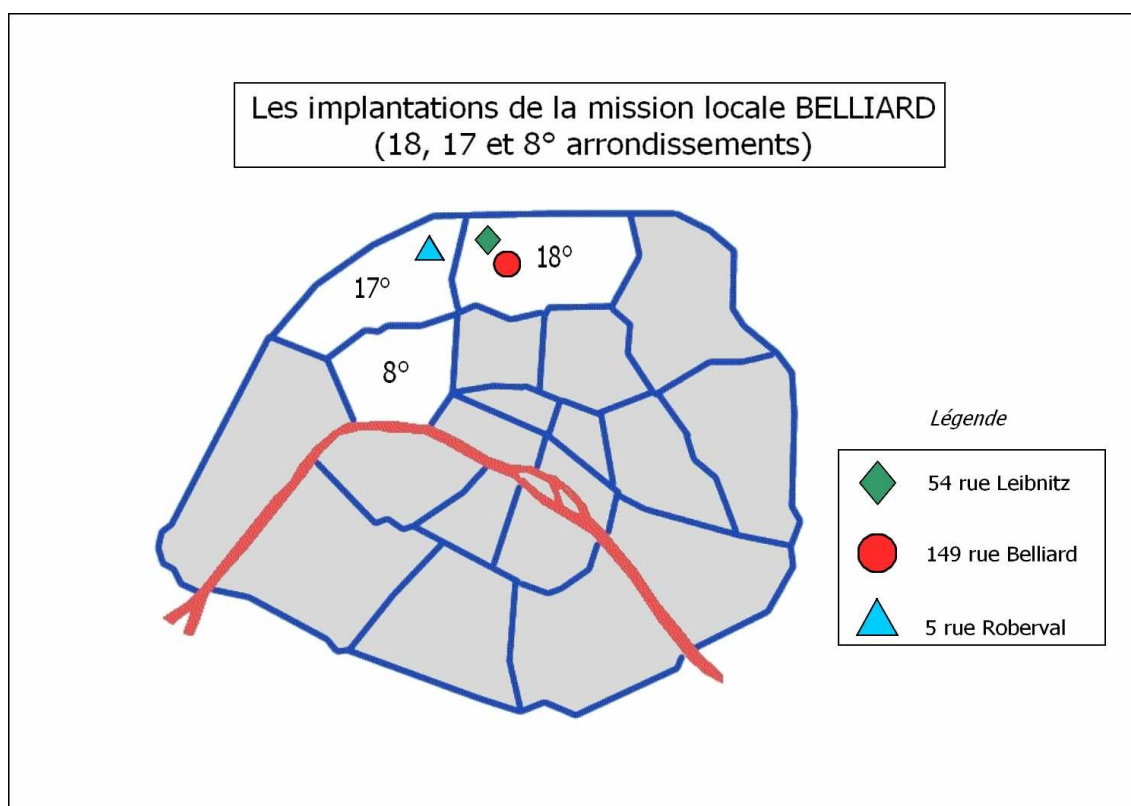
Plusieurs secteurs ont été réhabilités mais demeurent enclavés (côtés Charles Hermite et Valentin Abeille), le sud est constitué d'un tissu urbain plus mixte.

En 2006 le pourcentage d'élèves en retard en primaire s'élevait à 22,3 % (12,7 % pour Paris), et le nombre de demandeurs d'emploi s'élevait à 2 641 pour une population totale de 34 436 personnes.

1.1.5. La Porte Montmartre, la Porte de Clignancourt, la Moskowa

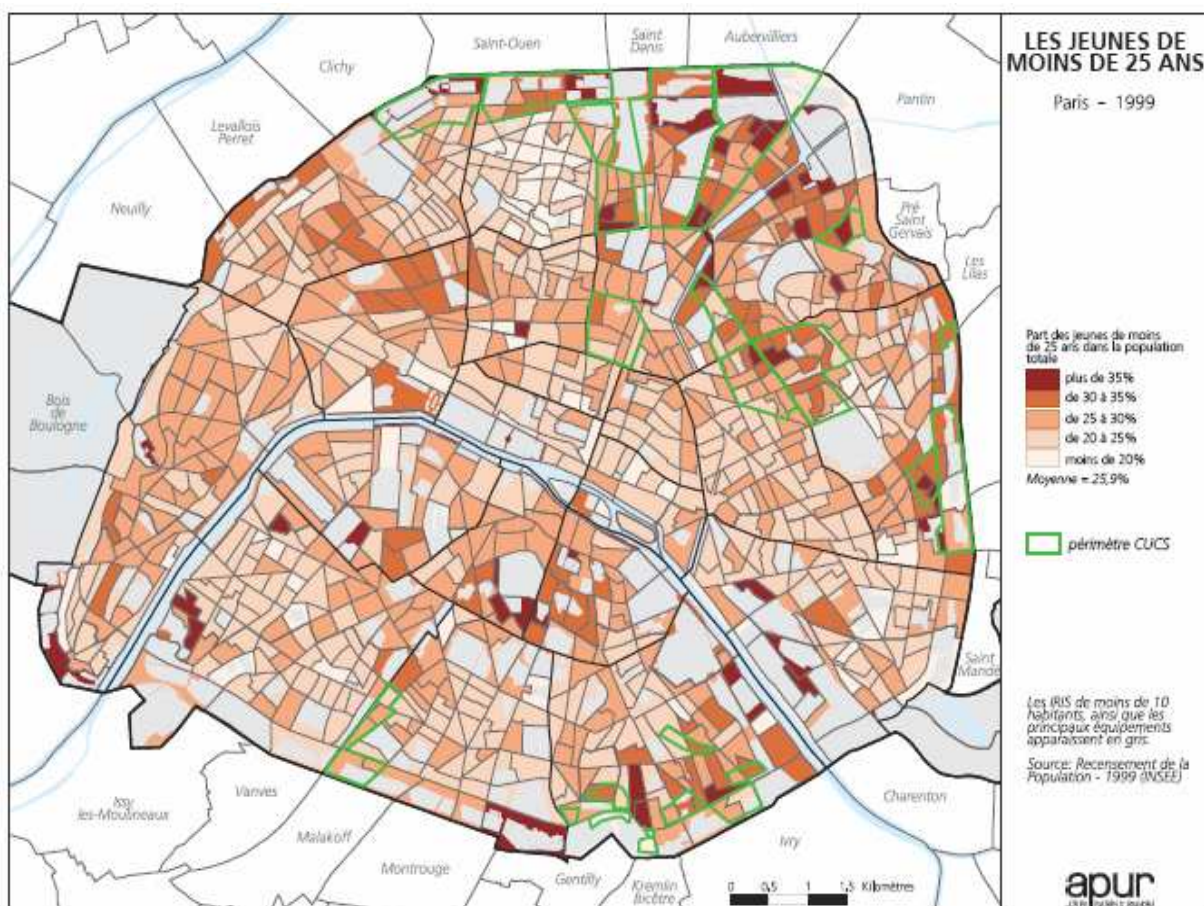
Le quartier comprend deux secteurs distincts : la Porte Montmartre et la Porte de Clignancourt, avec un habitat essentiellement constitué d'HBM en briques. Le secteur de la Moskowa plus au sud a été rénové en 2000.

En 2006 le pourcentage d'élèves en retard en primaire s'élevait à 20,3 % (12,7 % pour Paris), le nombre de demandeurs d'emploi à 1 126 pour une population totale de 12 746 personnes.

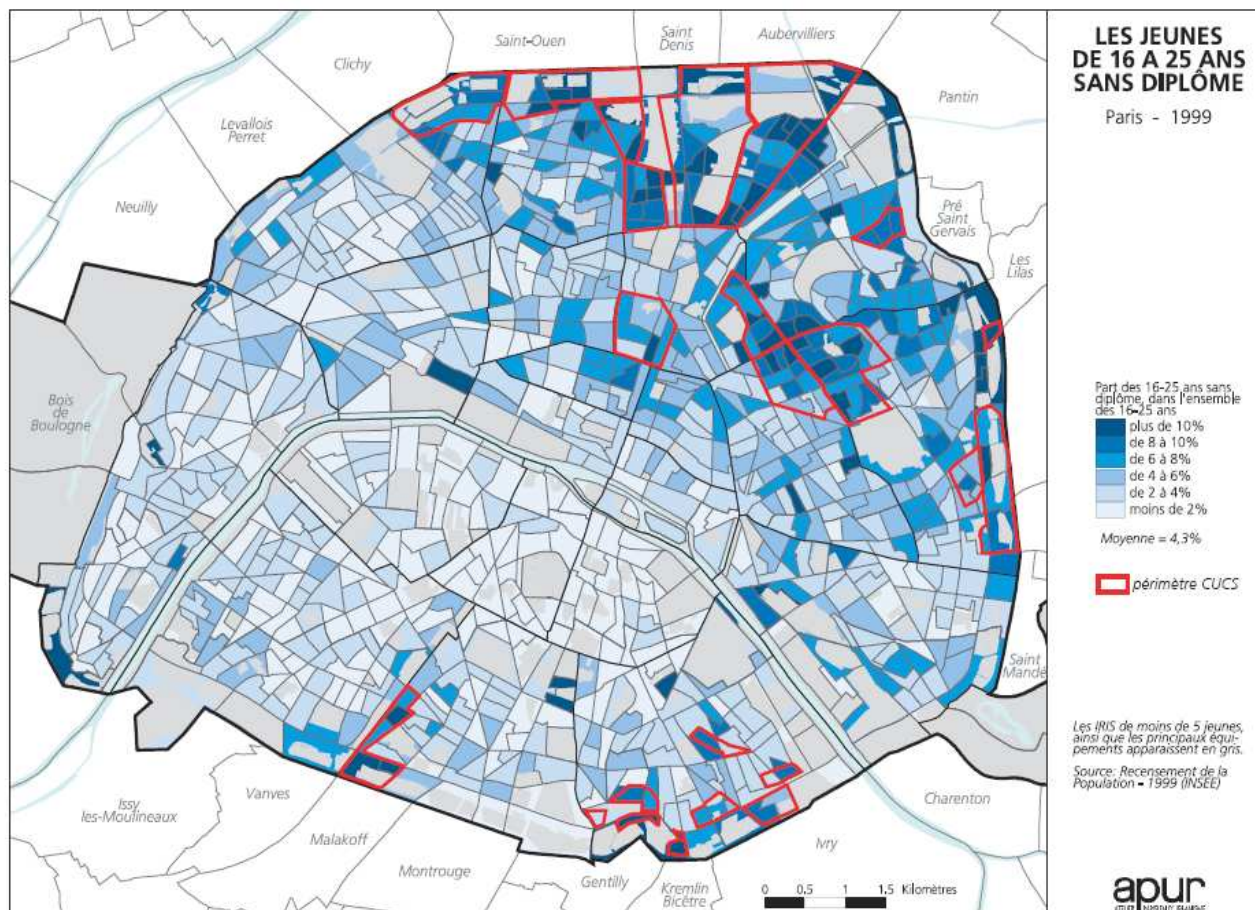


1.2. Une forte concentration de jeunes, souvent non diplômés

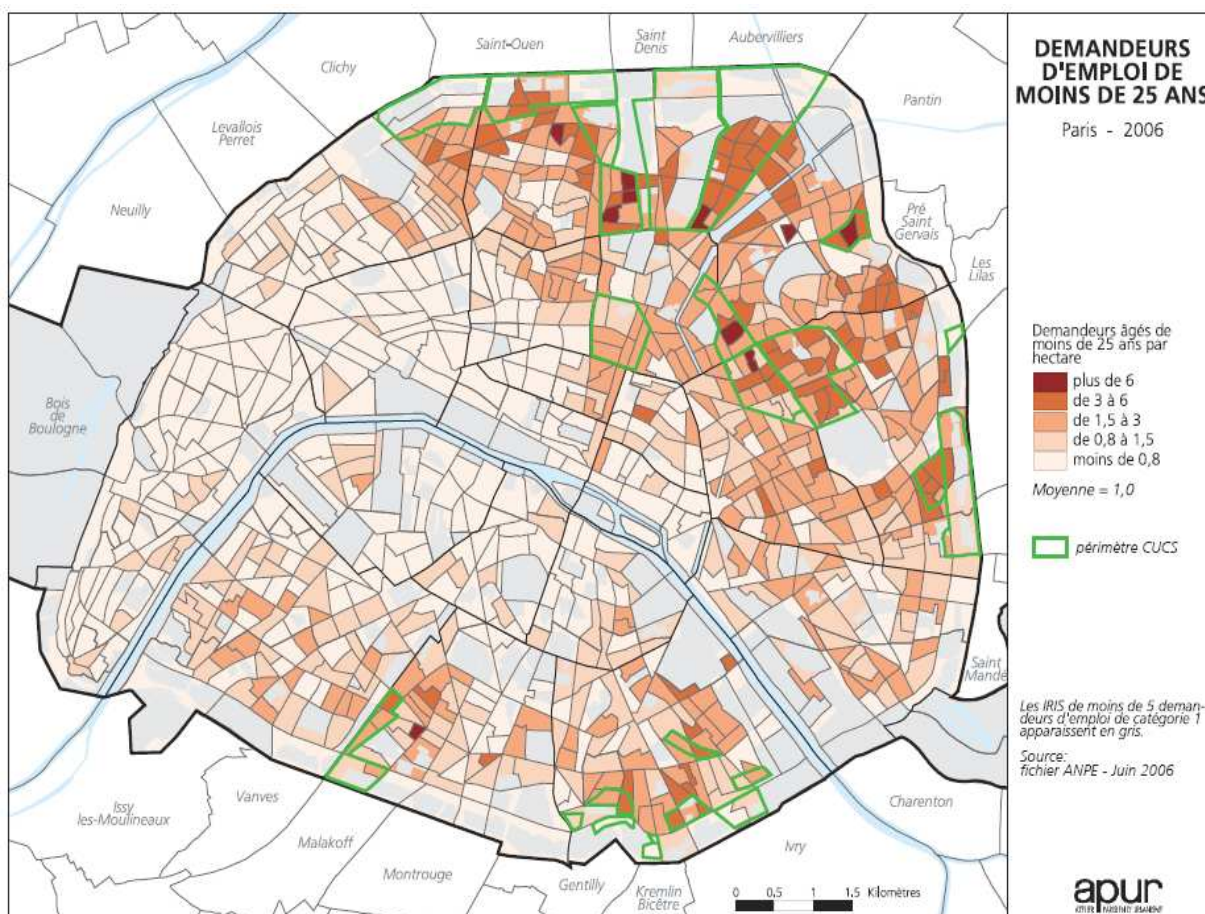
La carte ci-dessous fait apparaître la concentration de jeunes de moins de 25 ans. Particulièrement élevée d’une manière générale dans les périmètres des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), elle peut être plus faible à l’intérieur des arrondissements, pour des raisons liées à la présence de certains équipements (gares) et aux caractéristiques de l’habitat.



La troisième ci-après fait apparaître les concentrations de **jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme**. Elle est malheureusement, comme la précédente, fondée sur des données un peu anciennes (**1999**), mais qui ne paraissent pas avoir évolué de manière significative. Le contraste entre l'ouest et l'est du 17^{ème} arrondissement est particulièrement frappant.

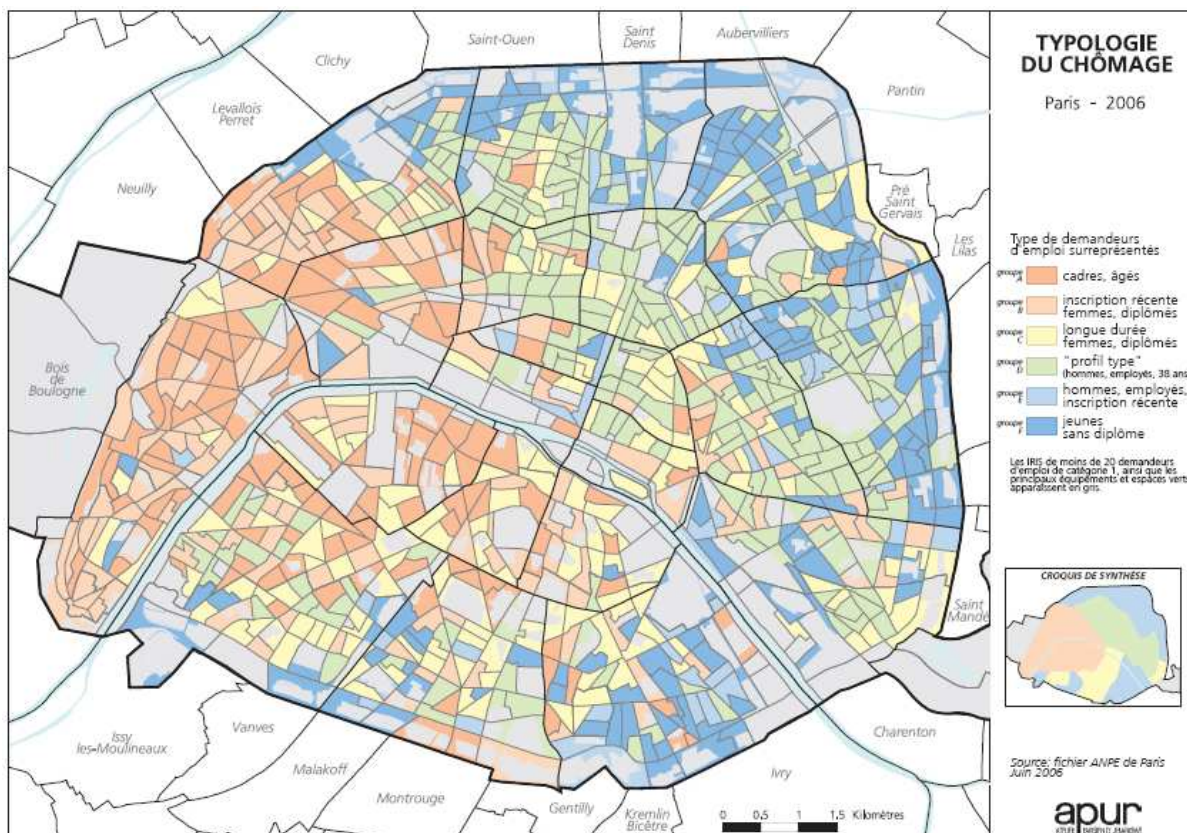


1.3. Des jeunes demandeurs d'emplois, souvent non qualifiés



Sans surprise, le 17^{ème} dans sa partie Est, et le 18^{ème} affichent des concentrations élevées de jeunes demandeurs d'emploi.

La carte suivante confirme les données de la précédente, en faisant apparaître une **surreprésentation des jeunes sans diplôme (ci-dessous)**.



Quelques chiffres – qui remontent au recensement de 1999, le plus récent disponible – peuvent être apportés pour estimer, en termes d'effectifs globaux, la population intéressée par la mission locale (les chiffres du 8^{ème} arrondissement, d'un intérêt marginal, sont volontairement exclus).

	17 ^{ème}	18 ^{ème}
Population totale en 1999	161 138	184 581
Jeunes de 15 à 24 ans	19 180	19 740
De 15 à 24 ans sans diplôme	692	1 321

On ajoutera que le 17^{ème} comptait en juin 2006 **534** demandeurs d'emploi de moins de 25 ans – soit **7,33 %** des demandeurs d'emploi de l'arrondissement, pour une moyenne parisienne qui s'établit à 7,68 %.

Pour le 18^{ème}, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans étaient au nombre de **1 114**, soit **8,46 %** des demandeurs d'emploi de l'arrondissement.

Ces chiffres de demandeurs d'emploi ne recouvrent qu'une population dûment enregistrée auprès de l'ANPE, et **sont donc nettement inférieurs à ceux du public, potentiel ou réel, des missions locales.**

1.4. Présentation de la structure

1.4.1. Trois implantations, des locaux bien adaptés

La mission locale Belliard présente la caractéristique d'être **éclatée sur trois sites** :

- le principal 149 rue Belliard dans le 18^{ème} ;
- une annexe, où se trouve notamment l'équipe du dispositif CIVIS 54 rue Leibnitz (à quelques minutes à pied du 149 rue Belliard) ;
- le troisième 5 rue Roberval dans le 17^{ème}, à proximité du métro Guy Moquet, regroupe le « pôle emploi » et le cyber emploi, à environ 500 mètres du 149 rue Belliard.

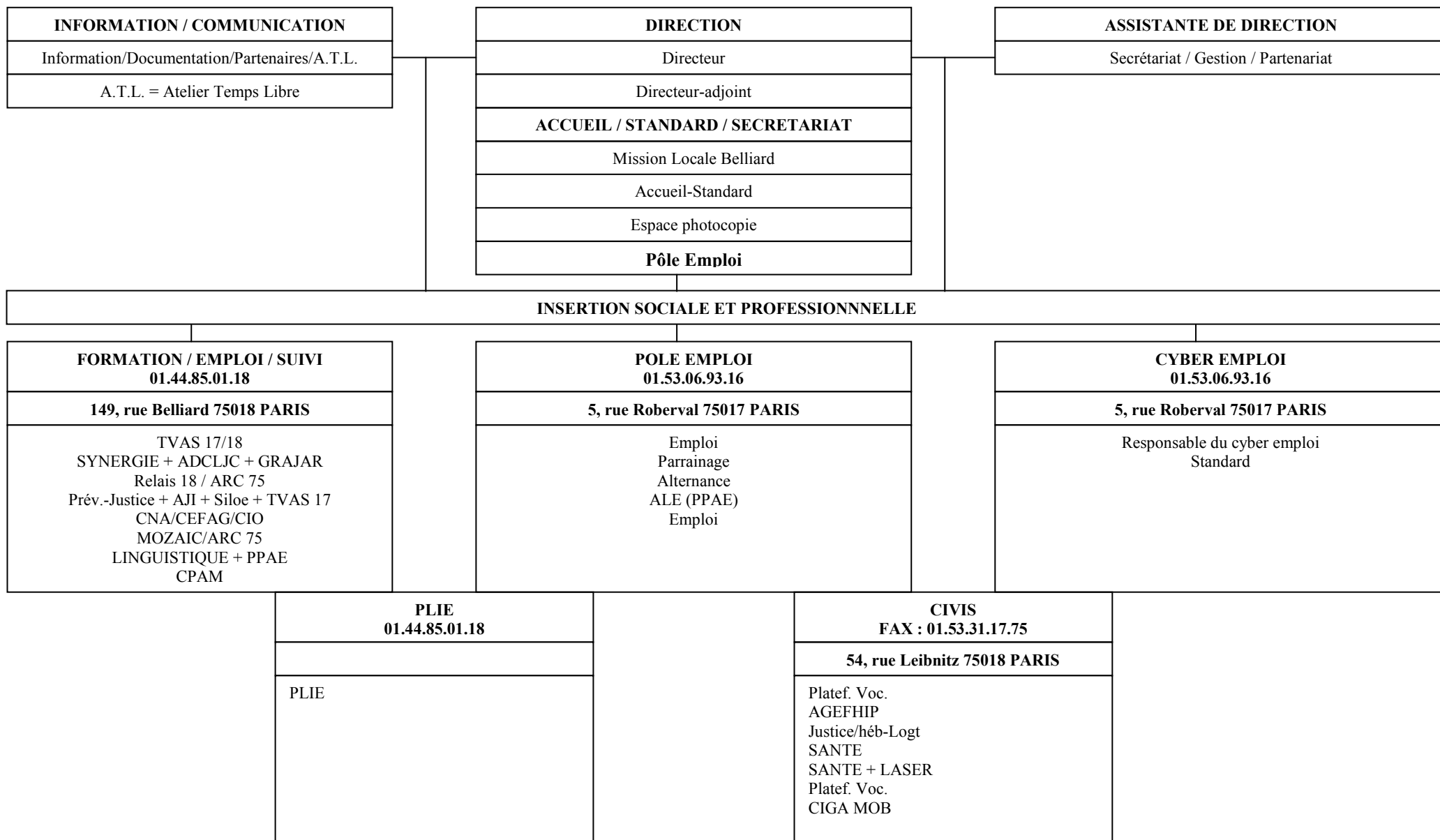
L'éclatement sur trois adresses différentes est évidemment un handicap pour le fonctionnement quotidien, avec des pertes de temps en trajets, allées et venues d'un site à l'autre... Le constat doit toutefois être nuancé par deux éléments :

- les locaux sont adaptés à leur fonction première – l'accueil du public – suffisamment spacieux et agréables ;
- les distances restent raisonnables, même entre la rue Belliard et la rue Roberval.

Il faut ajouter que la mission est bien signalée et bien visible pour les passants (notamment rue Belliard car la rue Roberval est assez enclavée à l'écart des grands axes). Ce point mérite d'autant plus d'être noté que **ce n'est pas le cas de toutes les missions** (Paris Est et Paris d'Avenir notamment).

1.4.2. L'organigramme

La présidence de la mission est assurée par Mme Claudine BOUYGUES, Conseillère de Paris. Son directeur est présent depuis la création de la mission en 1992 ; conseiller à l'origine, il a été nommé responsable de la structure en 2000. Comme on le voit sur l'organigramme ci-joint, il est assisté par un directeur adjoint, une assistante de direction qui supervise aussi l'accueil ; une personne assure par ailleurs la fonction « information documentation ». Les activités sont regroupées en cinq pôles en fonction des dispositifs mis en oeuvre ou de leur vocation particulière comme le cyber.



1.4.3. Les statuts et la vie associative

1.4.3.1. Les statuts : un regroupement large de partenaires

Les statuts sont ceux d'une association de la loi de 1901, dont l'objet est ainsi défini :

« L'association a pour objet de lutter contre les risques croissants de marginalisation sociale touchant de nombreux jeunes des 8^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements de Paris, en mobilisant tous les moyens d'intervention susceptibles de réduire les obstacles de tout ordre qui jalonnent leurs parcours vers l'intégration à la vie active et leur accession pleine et entière à l'autonomie et à leur place de citoyen dans la cité.

Dans cette perspective, les agents économiques auront un rôle central à tenir, renforcé par le concours de tous les partenaires locaux oeuvrant d'une manière ou d'une autre pour l'insertion des jeunes.

Pour concourir à la réussite de son objet, l'association Mission Locale Belliard pourra gérer et développer des structures donnant accès à des outils de communication diversifiées aux jeunes parisiens ».

Ils ont été modifiés à plusieurs reprises, par exemple pour prévoir dans le dernier alinéa du texte ci-dessus, la création du cyber emploi ainsi que **pour abaisser le chiffre du quorum de membres permettant au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Générale de délibérer, de la moitié au tiers.**

Les membres de l'association sont répartis en quatre collèges qui délèguent chacun au maximum 18 membres au Conseil d'Administration : celui des élus (8^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} arrondissements, élu du Conseil Régional d'Ile-de-France) auquel sont associés les agents administratifs de la Ville de Paris (en fait les représentants de la direction de tutelle, la DDEE ainsi que la DJS, la DPP et la DASES), un collège représentant les institutions de l'Etat (Préfet, Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), un collège de partenaires économiques et sociaux, qui peut accueillir notamment des entreprises, un collège des associations représentant les organismes locaux intervenant dans le secteur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

1.4.3.2. La vie associative

En moyenne, le bureau (représentants désignés par le conseil d'administration) se réunit **trois fois par an**, le conseil d'administration **deux fois** (décembre et mars), l'assemblée générale qui décide notamment l'approbation des comptes annuels une fois, en mars.

L'examen des comptes rendus du conseil d'administration fait apparaître qu'une quinzaine de personnes sont physiquement présentes en moyenne (outre les représentants de la structure), les absents ne donnant pas, malheureusement, systématiquement de pouvoirs : on rencontre là une difficulté qui tient à l'effectif trop important de cette structure, qui cherche légitimement à rassembler le maximum de partenaires possibles, mais ne parvient pas, dans les faits, à les réunir, au moins simultanément.

C'est d'autant plus dommage que les sujets traités concernent tous les aspects de la vie de la mission : rapport d'activités, avec l'évolution des données chiffrées, questions relatives au personnel, données budgétaires, et que ce devrait être une occasion de rencontres et de contacts entre les très nombreux intervenants dans la vie sociale et économique du secteur que la mission a vocation à mobiliser dans ses projets.

Une piste d'amélioration pourrait consister à réduire sensiblement le nombre de membres des collèges, tout en cherchant d'autres moyens pour animer le réseau des partenaires ; il ne faudrait pas, cependant, aboutir au résultat inverse de l'effet recherché, c'est-à-dire éloigner définitivement du travail de la mission des personnes et des structures que l'on souhaiterait au contraire y associer plus étroitement.

2. LES RESULTATS ET LEUR EVOLUTION

2.1. La convention pluriannuelle d'objectifs 2006-2008 et le compte rendu annuel d'activités

Comme pour les quatre autres missions parisiennes, les relations entre la mission locale Belliard et la Ville de Paris (le département, en fait), sont régies par une convention, qui définit un ensemble d'objectifs alloués à la mission, et précise le financement que le département de Paris s'engage à lui apporter.

Ce système conventionnel et ses résultats sont évalués pour l'ensemble des cinq missions dans le rapport de synthèse.

La convention et les tableaux chiffrés retraçant l'exécution des dispositions et prévisions arrêtées dans celle-ci sont reproduits en annexe 2.

Dans cette monographie, il convient de signaler

- que la convention comporte un ensemble **d'objectifs chiffrés** (nombre de jeunes à accueillir, pourcentage de jeunes devant accéder à l'emploi, etc...)
- et également un ensemble d'actions à mener, non chiffrables, pour repérer les jeunes sortant du système scolaire, monter des actions communes avec les autres missions, animer un réseau local au bénéfice des jeunes, constituer un réseau de partenaires économiques, lutter contre les discriminations...

Elle comporte également la définition de la mission du Cyber emploi.

Comme en atteste le bilan chiffré, les résultats sont, sauf exception, largement atteints.

D'autre part la mission locale Belliard établit, chaque année, un document intitulé « compte rendu d'activité » **extrêmement copieux et détaillé (144 pages pour le document 2007)**.

Il contient des données comptables et de gestion et surtout **un ensemble très complet de fiches et de tableaux sur les actions menées par la structure**.

Les rapporteurs ont choisi de reprendre et de commenter ci-après les résultats d'activité les plus importants. Un certain nombre d'actions sont simplement citées dans la troisième partie du rapport ; les annexes comprennent la reproduction d'un certain nombre de fiches, issus de ce bilan annuel, qu'il a semblé intéressant de mettre à disposition des lecteurs sans alourdir le corps du rapport.

2.2. La fréquentation

PREMIER ACCUEIL (âge et sexe) (les nouveaux jeunes)

Age	H	F	TOTAL	%
16/17	114	80	194	10,61
18/21	430	487	917	50,16
22/25	315	402	717	39,22
>=26	0	0	0	0
TOTAL	859	969	1 828	
%	46,99	53,01		

870 jeunes, sur 1 828, étaient issus des quartiers « Politique de la Ville »¹.

Le nombre total de « premiers accueils » s'élevait en 2006 à 1 883. Un léger recul apparaît donc en 2007. Il porte surtout sur la tranche d'âge 18/21 ans, avec 917 jeunes accueillis en 2007 contre 974 en 2006 ; l'accueil des 16/17 ans est en légère hausse (de 16 h à 19 h) celui de 22/25 ans en légère baisse (de 745 à 717).

SUIVI (ensemble des jeunes vus par un conseiller)

Age	H	F	TOTAL	%
16/17	74	54	128	3,37
18/21	816	787	1 603	42,26
22/25	861	989	1 850	48,77
>=26	89	123	212	5,59
TOTAL	1 840	1 953	3 793	
%	48,51	51,49		

Un léger tassement se manifeste aussi pour le suivi, qui concernait 3 859 jeunes en 2006.

Sur les 3 793 jeunes suivis en 2007, 2002 étaient domiciliés dans les quartiers « Politique de la Ville ».

PREMIER ACCUEIL (par arrondissement) (les nouveaux jeunes)

Arrdt.	H	F	TOTAL	%
18 ^{ème}	602	687	1 289	70,51
17 ^{ème}	226	247	473	25,88
8 ^{ème}	31	35	66	3,61
Autres	0	0	0	0
TOTAL	859	969	1 828	
%	46,99	53,01		

¹ Une fiche spécifique récapitulant les principales actions menées en direction des jeunes des quartiers « Politique de la Ville » se trouve reproduite en annexe 3.

On relève une baisse assez sensible dans le 18^{ème} arrondissement (1 289 jeunes en 2007 contre 1 360 en 2006) le 17^{ème} et le 8^{ème} étant quasiment stables (en légère progression pour le 8^{ème} : + 16).

SUIVI (ensemble des jeunes vus par un conseiller)

Arrdt.	H	F	TOTAL	%
18 ^{ème}	1 328	1 403	2 731	72,00
17 ^{ème}	468	507	975	25,71
8 ^{ème}	44	43	87	2,29
Autres	0	0	0	0
TOTAL	1 840	1 953	3 793	
%	48,51	51,49		

Pour le suivi, le 17^{ème} progresse à 975, contre 942 en 2006, alors que le 18^{ème} a baissé, de plus d'une centaine d'unités (2 731 contre 2 834 en 2006).

2.3. Le niveau des jeunes accueillis et suivis²

PREMIER ACCUEIL

(les nouveaux jeunes)

Niv. Scol.	H	F	TOTAL	%	%
I	1	8	9	0,49	35,83
II	18	33	51	2,79	
III	26	40	66	3,61	
IV	208	321	529	28,94	64,17
V	189	191	380	20,79	
Vbis	280	222	502	27,46	
VI	137	154	291	15,92	
TOTAL	859	969	1 828		
%	46,99	53,01			

Les évolutions sont très limitées par rapport à 2006. On note cependant un léger accroissement des niveaux I et II (de 48 en 2006 à 60 en 2007) un léger déclin du niveau VI, qui passe de 324 à 291 (mais le Vbis passe de 429 à 502...). Les jeunes du niveau VI et V bis, sans aucun diplôme, représentent 43,3 % du total, ceux du niveau IV (bac) 31 % ; les filles sont sensiblement plus diplômées que les garçons.

² Il faut rappeler que le niveau VI est celui des élèves sortant sans diplôme de cinquième ou de quatrième, le Vbis des classes de troisième (sans diplôme), le V celui d'un CAP ou un BEP, le IV celui du baccalauréat, les III, II, I bac + 2 et au delà.

SUIVI (ensemble des jeunes vus par un conseiller)

Niv. Scol.	H	F	TOTAL	%	%
I	1	9	10	0,26	28,66
II	21	35	56	1,48	
III	34	65	99	2,61	
IV	362	560	922	24,31	
V	456	448	904	23,83	71,34
Vbis	623	474	1 097	28,92	
VI	343	362	705	18,59	
TOTAL	1 840	1 953	3 793		
%	48,51	51,49			

L'effort de suivi porte sur les jeunes des niveaux les plus faibles : la différence avec les chiffres du premier accueil est ici sensible (71,3 % en niveau VI, V bis et V, contre 64,17 % pour les mêmes niveaux en premier accueil). Il n'y a pas de changement significatif par rapport à 2006.

2.4. Comment arrive-t-on à la mission locale Belliard ?

Adressés par	NIVEAUX						TOTAL	%
	VI	Vbis	V	IV	III	II et I		
ANPE	53	96	72	134	17	14	386	21,12
Amis	37	71	84	146	13	11	362	19,80
Démarche personnelle	41	77	64	66	15	13	276	15,10
Services sociaux	22	26	15	31	1	3	98	5,36
Familles	63	118	61	68	10	3	323	17,67
Mairies/Administration	11	11	5	7	0	1	35	1,91
CIO-éducation nationale	13	32	17	15	0	0	77	4,21
Missions locales	13	14	17	12	0	4	60	3,28
Associations	21	23	14	18	1	3	80	4,38
Education spécialisée	2	17	12	4	0	0	35	1,91
Centres formation	9	13	11	18	6	2	59	3,23
Entreprises	0	0	1	0	0	1	2	0,11
Presse	1	0	1	2	0	2	6	0,33
Autres	4	3	6	8	3	3	27	1,48
Non renseigné	1	1	0	0	0	0	2	0,11
TOTAL	291	502	380	529	66	60	1 828	
%	15,92	27,46	20,79	28,94	3,61	3,28		

Le tableau ci-dessus est très important, car il donne une idée assez précise des prescripteurs, et permet de répondre à la question : comment vient-on en mission locale ?

Trois tendances fortes se dégagent :

- **l'importance (plus de 50 % du total des prescripteurs) des acteurs que l'on qualifiera, faute de mieux, de « privés »** : les démarches personnelles que l'on peut regrouper avec les familles (> 30 %) les amis (« le « bouche à oreille ») à près de 20 % ce qui traduit l'existence d'une opinion positive dans les populations concernées.

- **le rôle important joué par l'ANPE** : elle est bien un prescripteur essentiel, alors même que les relations ANPE/Missions locales ne sont pas dépourvues d'ambiguïté, depuis la création de l'ANPE jeunes en particulier.
- **la présence limitée de l'éducation nationale**, à moins de 5 %, des mairies et de l'administration, ainsi que du réseau de l'éducation spécialisée et des associations (un peu plus de 6 % pour ces deux derniers, qui inclut les clubs de prévention).

Les partenaires du monde économique ne jouent qu'un rôle secondaire, et une réflexion doit certainement être engagée sur ce thème.

Les chiffres 2006 ne sont pas sensiblement différents ; ils font cependant apparaître que 2007 a été une année de recul pour l'ANPE (386 contre 475 en 2006), ce qui est peut-être lié à la réorganisation de l'institution.

2.5. L'hébergement des jeunes

Le tableau ci-après donne un certain nombre d'indications sur les conditions de logement des jeunes de la mission suivis dans le cadre du dispositif « CIVIS ». On peut penser que les chiffres ci-après sont peu ou prou transposables à l'ensemble des jeunes suivis.

Libellé HEBERGEMENT	Nombre de jeunes CIVIS classique concernés		Nombre de jeunes CIVIS renforcé concernés		Nombre de jeunes concernés		TOTAL jeunes concernés
	H	F	H	F	H	F	TOTAL
CHRS	1	5	6	6	7	11	18
FJT	8	14	13	8	21	22	43
Autres foyers, résidences sociales	4	16	23	32	27	48	75
Famille	20	34	123	119	143	153	296
Parents	172	220	630	396	802	616	1 418
Amis	12	34	71	111	83	145	228
Hôtel	8	15	41	60	49	75	124
Logement autonome	26	88	64	163	90	251	341
Hébergement nomade	2	1	11	6	13	7	20
Sans hébergement	3	3	19	11	22	14	36
Non défini	0	6	11	9	11	15	26
Sous-total	256	436	1 012	921	1 268	1 357	2 625
TOTAL	692		1 933		2 625		

65 % sont logés chez leurs parents ou par la famille. Parmi les autres, 13 % disposent d'un logement autonome : il en reste 22 % qui se répartissent entre foyers, hôtels, hébergements sociaux, amis et autres solutions a priori peu satisfaisantes. **Le logement est un problème récurrent important pour le public de la mission locale Belliard.**

2.6. L'entrée dans les mesures en 2007

	TOTAL GENERAL			%
	H	F	TOTAL	
CDI	120	114	234	46
CDI TEMPS PARTIEL	42	80	122	
CDD	180	256	436	
CDD TEMPS PARTIEL	29	77	106	
CNE	8	14	22	
Autres contrats	25	40	65	
CDD intérim	144	70	214	
Sous-total emploi	1 199		1 199	
CJE	1	2	3	9
Contrat d'insertion	24	4	28	
Association intermédiaire	13	11	24	
CIE	0	8	8	
CAE	50	91	141	
Contrat d'Avenir	0	15	15	
Contrat de volontariat	1	1	2	
Emploi tremplin	0	2	2	
Sous-total emploi aidé	223		223	
Contrat Apprentissage	49	22	71	9
Contrat Professionnalisation	68	83	151	
PACTE	2	2	4	
Sous-total alternance	226		226	
AFPA/PAVA	20	11	31	37
AFPA	9	4	13	
Conseil Général	6	23	29	
Conseil Régional	287	364	651	
Retour formation initiale	15	21	36	
Autres formations	88	93	181	
Immersion en entreprise	2	6	8	
Sous-total formation	949		949	
Nombre total de mesures	2 597		2 597	100
Nombre de jeunes concernés	1 765			

Les mesures « emploi » représentaient en 2007 46 % du total, 55 % si on y inclut les emplois aidés.

Sur le total de jeunes concernés (1 765) 993 relevaient des quartiers « Politique de la Ville ». Ils se sont répartis de manière globalement identique aux autres entre les différentes mesures.

En 2006, le nombre de jeunes concernés (1 671) était inférieur d'une centaine d'unités. Comme en 2007, les mesures emploi représentaient 46 % du total et 55 % avec les contrats aidés ; les mesures en alternance représentaient toutefois seulement 6 % du total, contre 9 % en 2007. La progression en 2007 est due tant aux contrats d'apprentissage, passés de 54 à 71, qu'aux contrats de professionnalisation passés de 105 à 151.

On notera aussi que dans le sous total « formations » celles organisées par le Conseil Régional se taillent la part du lion : 651 soit 68,5 % du total, en léger déclin toutefois par rapport à 2006 où elles représentaient 74 % de l'ensemble.

Sachant que la proportion hommes/femmes est sensiblement équilibrée dans le public de la mission Belliard, la répartition entre les sexes, en fonction des mesures, apporte des données intéressantes. **Si l'obtention d'un CDI « normal » est à peu près égalitaire, les jeunes femmes sont deux fois plus nombreuses à devoir se contenter d'un CDI à temps partiel.** Elles sont aussi **bien plus nombreuses à devoir se contenter d'un CDD** ; c'est l'inverse pour les emplois en intérim. Elles sont aussi, globalement, **plus nombreuses à se former** (522 contre 427 pour les garçons).

2.7. Les résultats des principaux dispositifs (le CIVIS, le POP, le parrainage, le PLIE)

2.7.1. Le CIVIS : les résultats chiffrés

Comme le précise le ministère du travail, le « contrat d'insertion dans la vie sociale » (CIVIS) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus (soit jusqu'à leur vingt sixième anniversaire) rencontrant des **difficultés particulières d'insertion professionnelle**. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable.

Ce contrat est conclu entre l'Etat et les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO)³. Les titulaires d'un CIVIS sont accompagnés par un référent. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Pour les personnes d'un niveau de formation VI, Vbis ou V sans diplôme, l'accompagnement personnalisé et renforcé est assuré par un référent unique. Au cours du premier trimestre du CIVIS, le référent assure une fréquence hebdomadaire des contacts. C'est ce qu'on appelle le CIVIS renforcé.

Le tableau ci-après fait apparaître sur trois ans (2005 à 2007) **les entrées et l'effectif présent au 31 décembre de chaque année**.

	JEUNES ENTRES			JEUNES PRESENTS		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
CIVIS	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
RENFORCE	537	719	677	81	257	550
CLASSIQUE	281	281	130	0	85	105
TOTAL	818	1 000	807	81	342	655
	2625			1 078		

³ « ancêtre » des missions locales mais sans statut associatif financé sur fonds publics dans des conditions comparables à celles des missions locales

Le second tableau fait apparaître les résultats de **sortie du dispositif**.

SORTIES CIVIS 31/12/2007						
	Emploi durable	Déménagt.	Abandon	Non renouvellement	+ de 26 ans	TOTAL
CIVIS						
RENFORCE	350	133	318	171	67	1 039
CLASSIQUE	210	68	97	106	27	508
TOTAL	560	201	415	277	94	1 547
1 547						

Sur 1 547 jeunes sortis, sur les trois années, **560 ont trouvé un emploi durable**, soit 37 % ; encore s'agit-il d'un chiffre plancher car un certain nombre de jeunes dont le CIVIS n'a pas été renouvelé trouvent plus ou moins vite un emploi, non comptabilisé puisqu'ils ne sont plus inscrits à la mission locale.

Pour les jeunes issus des quartiers « Politique de la Ville » les chiffres reproduits dans les tableaux ci-dessous sont sensiblement comparables puisque 38 % des jeunes sortis du dispositif ont trouvé un emploi durable.

Le pourcentage d'abandons chez ces jeunes (143 soit 23 %) est même moins élevé que chez l'ensemble des bénéficiaires à la mission (415 soit 26,8 %) ce qui est encourageant :

	JEUNES ENTRES			JEUNES PRESENTS		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
CIVIS	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
RENFORCE	179	367	360	47	146	297
CLASSIQUE	82	146	76	0	46	54
TOTAL	261	513	436	47	192	351
1 210			590			

	Emploi durable	Déménagt.	Abandon	Non renouvellement	+ de 26 ans	TOTAL
CIVIS						
RENFORCE	150	40	105	104	17	416
CLASSIQUE	86	16	38	54	10	204
TOTAL	236	56	143	158	27	620
620						

On rappellera que les bénéficiaires du CIVIS peuvent bénéficier d'allocations du FIPJ⁴ (fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes) qui doivent permettre de subvenir à des besoins précis : transport, hébergement ponctuel, alimentation... La vocation de ces allocations est celle d'un « coup de pouce » et les responsables entendus nous ont expliqué qu'ils ne les accordaient **qu'en cas de stricte nécessité et refusaient toute logique de distribution systématique**.

⁴ les crédits (d'Etat) sont répartis par la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; pour Paris c'est la mission locale « Paris Centre » qui avait été délégataire en 2006, en concertation avec la mission Belliard et les autres missions.

2.7.2. Le POP (projet d'orientation professionnelle)

Mis en place avec la Région en 2005, le POP (projet d'orientation professionnelle) permet d'évaluer la cohérence du projet des jeunes en définissant et en validant leur parcours.

Le POP « collectif » s'adresse à des jeunes de la tranche « 18-21 ans » et les amène notamment à passer quelques jours dans des centres de formation, ainsi qu'à une première découverte du métier envisagé. Le POP « individuel » s'adresse à des jeunes plus âgés qui ont déjà une certaine expérience du monde du travail.

Le POP offre aux jeunes une centaine d'heures pour construire, confirmer ou élaborer un projet professionnel. Il comprend une phase de diagnostic et d'accueil, une phase d'évaluation, une phase de positionnement avec un passage dans un « atelier » qui permet de découvrir les métiers et de s'auto évaluer, puis de s'informer sur les débouchés, avant d'accéder aux aspects pratiques (rédaction de C.V., simulation d'entretiens).

En 2007 148 jeunes ont bénéficié du dispositif, dont 105 en POP « collectif ».

Le dispositif est bien monté en puissance : en 2006 il n'avait concerné que 92 jeunes.

2.7.3. Le parrainage

Ce dispositif qui fait appel à un réseau de bénévoles, actifs ou jeunes retraités, permet d'aider les jeunes qui n'ont pas d'accès à l'entreprise.

Parrainage – Jeunes parrainés 2007

Sexe	16/17	18/21	22/25	26 et +	TOTAL
M	1	15	14	0	30
F	0	20	34	4	58
TOTAL	1	35	48	4	88

Répartition sexe/arrondissement

Sexe	8 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	Autre	TOTAL
M	2	4	24	0	30
F	0	9	49	0	58
TOTAL	2	13	73	0	88

Répartition sexe/niveau

Niveau	M	F	TOTAL
I/II	0	1	1
III	0	1	1
IV	12	15	27
V	9	17	26
Vb	2	18	20
VI	7	6	13
TOTAL	30	58	88

Le public est **majoritairement féminin**, du 18^{ème} arrondissement (en 2006, 12 jeunes étaient issus du quartier Clignancourt, 8 de la Goutte d'Or, 13 du quartier Porte de la Chapelle), le niveau recoupe celui de la fréquentation générale de la mission.

En 2006, 80 jeunes avaient été suivis, on est donc en progression en 2007.

2.7.4. Le PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) des 18^{ème}/19^{ème} arrondissements

C'est un dispositif conventionnel qui n'est pas réservé aux jeunes mais concerne également des demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RMI et les personnes cumulant les difficultés sociales, et résidant dans le 18^{ème} ou le 19^{ème} arrondissement. Il doit permettre aux jeunes de s'insérer dans le moule du travail par la construction d'un parcours d'insertion, avec plusieurs étapes : sélections des jeunes, élaboration d'un suivi, construction du parcours avec la mise à disposition d'offres d'insertion, de formation et d'emploi, suivi durant les 6 premiers mois de l'emploi.

Le public visé comprend les jeunes allocataires du RMI ou de l'allocation parent isolé, et les jeunes ayant un diplôme de niveau V ou IV « volontaires et disponibles ».

- 60 nouveaux jeunes ont été reçus en 2007 dont 39 ont signé un « contrat d'accompagnement » proposé par le PLIE,
- 81 jeunes étaient suivis au 31 décembre 2007 pour une file active de 70 bénéficiaires.

Au 31 décembre 2007, 19 bénéficiaires ont quitté le PLIE en sortie positive (CDI, CDD de plus de 6 mois ou formation longue en alternance) et 22 en sortie pour autres raisons (déménagement, abandon ou problème de santé).

Sur les 81 bénéficiaires en cours de suivi, 10 étaient en formation au 31 décembre 2007, 33 en emploi et 8 en contrats aidés.

2.8. D'autres actions en faveur de l'emploi, et des interventions axées sur la formation et à caractère social

2.8.1. D'autres actions en faveur de l'emploi⁵

2.8.1.1. La permanence emploi et le pôle emploi

Il s'agit de proposer aux jeunes un lieu et des outils adaptés à une recherche active d'emploi :

- d'abord en leur présentant (c'est le rôle de la « permanence emploi ») les activités du « pôle emploi », en faisant le point sur leur situation, leurs outils (le CV et la lettre de motivation), en les orientant vers le cyber ;

⁵ Un certain nombre d'initiatives particulières sont également décrites en annexe n° IV

- ensuite en mettant, sans rendez-vous préalable, les instruments de recherche (presse, téléphone, Internet...) dont ils ont besoin, et en leur proposant des actions de préparation (simulation d'entretien d'embauche...) en particulier dans le cadre du parrainage : c'est le rôle du pôle emploi, qui bien évidemment pratique aussi la mise en relation jeunes/entreprise.

Près de 1 200 jeunes ont bénéficié de cette approche en 2007.

2.8.1.2. L'atelier alternance

Il s'agit de permettre à des jeunes à la recherche d'un contrat en alternance d'acquérir les outils méthodologiques, pour trouver à terme un employeur.

81 jeunes ont participé à cet atelier en 2007, dont 24 ont signé un contrat en alternance ; 15 sont en emploi, 6 en formation (trois abandons ont été à déplorer).

2.8.1.3. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi et le contrat d'avenir (CAE et CAV)

282 jeunes sont passés en CAE/CA en 2007. Au 31 décembre 60 % s'y trouvaient encore, un certain nombre avaient trouvé des emplois (18 un CDI, 15 un CDD...) quelques uns avaient trouvé des contrats d'apprentissage ou étaient en formation.

Ces mesures visent un public en difficulté (bas niveau de qualification, demandeur d'emploi de longue durée, jeune du dispositif CIVIS...); il s'agit prioritairement de s'engager dans la construction d'un parcours professionnel, par l'accès à l'emploi. Dans tous les cas c'est un **contrat de travail**, même s'il est complété par une formation dans le cadre du contrat d'avenir.

2.8.1.4. L'insertion par l'activité économique (les entreprises d'insertion)

Il s'agit d'orienter vers ces structures d'insertion des jeunes sans qualification, rencontrant des difficultés (sociales ou professionnelles) inscrits dans le programme CIVIS et demandeurs d'emploi de longue durée, éventuellement bénéficiaires du RMI.

Parallèlement à l'embauche, un agrément est délivré par l'ANPE.

45 jeunes ont bénéficié d'un contrat d'insertion, d'une durée de 1 à 6 mois, en 2007.

2.8.1.5. Le Forum Emploi du 18^{ème} arrondissement

Organisé en février 2007, pour la 4^{ème} fois, ce forum a pour but de mettre en relation les demandeurs d'emploi du 18^{ème} arrondissement (de tous âges) avec des entreprises qui recrutent.

Participent à cette action, outre la mission locale Belliard, la mairie d'arrondissement, la maison du développement économique et de l'emploi du 18^{ème}, les ANPE locales.

47 entreprises ou partenaires étaient présents pour l'édition 2007 : on a compté 1 200 visiteurs, majoritairement sans diplôme ou de niveau CAP/BEP, et majoritairement originaires du 18^{ème} arrondissement.

Une trentaine d'embauches ont été réalisées dans les semaines qui ont suivi la manifestation.

Pour la mission locale, c'est surtout l'occasion de renforcer les liens avec les acteurs locaux de l'emploi.

2.8.2. Des interventions axées sur la formation et des publics particuliers

2.8.2.1. La plate forme linguistique⁶

Cette action concerne les jeunes ayant besoin d'une formation au titre du français langue étrangère, de l'alphabétisation ou d'un dispositif de réponse à l'illettrisme. 115 jeunes suivis par la mission ont été sur l'une ou l'autre des « plates formes » linguistiques proposées par des organismes partenaires en 2007.

La mission Belliard note dans son rapport d'activité que ce dispositif est peu efficace en ce qui concerne l'alphabétisation (il faudrait une formation préalable), et que certains jeunes en formation au titre du français langue étrangère ne perçoivent pas toujours facilement l'intérêt de travailler, en parallèle, leur projet professionnel.

La construction d'un parcours cohérent réclame pour la mission locale un effort important de concertation avec les différents intervenants.

2.8.2.2. La concertation avec les centres d'information et d'orientation

La mission locale Belliard s'efforce de resserrer les liens avec les CIO du 18^{ème} et 17^{ème} arrondissement, avec notamment la nomination d'un référent interne à la mission.

77 jeunes ont été orientés par ces organismes vers la mission en 2007, chiffre en augmentation par rapport à 2006 (62), et 28 ont été orientés par la mission vers les CIO (dans un objectif de réintégration du système scolaire).

2.8.2.3. Les jeunes sous main de justice

C'est une action qui a débuté en 2007, qui s'adresse à des jeunes pris en charge par les services de la protection judiciaire de la jeunesse, ou les services pénitentiaires (en milieu ouvert ou en milieu fermé) ; la liaison avec ces services doit permettre de proposer à ces jeunes des actions et des projets adaptés à leur situation.

2.8.3. Des interventions à caractère social

Elles se traduisent pour certaines par des aides financières ou assimilables à celles-ci, ou des actions dans le domaine de la santé et du logement.

2.8.3.1. Les aides à caractère financier

Il faut citer ici le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) dispositif de droit commun dont l'aide ponctuelle ne peut dépasser 1 524 €. A la mission Belliard, 284 jeunes en ont bénéficié en 2007, pour des motifs divers (formation, subsistance, logement, permis de conduire...).

⁶ L'Inspection Générale de la Ville de Paris a consacré un rapport consultable sur « Paris.fr » sur l'évaluation de l'offre de formation linguistique pour les Parisiens maîtrisant peu ou mal le français (rapport n° 06-12 – octobre 2007).

L'allocation Paris Jeunes Solidarité (APJS) dispositif créé par la Ville de Paris est destiné soit aux jeunes en difficulté sociales ou familiales qui s'engagent dans un projet d'insertion (l'aide s'élève au maximum à 200 € par mois ; 30 jeunes en ont bénéficié en 2007) soit à ceux qui ont besoin d'une aide entre deux périodes de rémunération (au maximum 300 € par mois ; 81 jeunes suivis par la mission en ont bénéficié en 2007).

L'allocation CIVIS a de son côté été versée à 531 jeunes en 2007 (cf. le bilan CIVIS supra).

2.8.3.2. Les interventions en matière de santé et pour le logement

Les interventions en matière de santé sont diverses et relèvent aussi bien d'une orientation vers une visite médicale, de l'immatriculation à la Sécurité Sociale (une permanence est organisée chaque semaine à la mission par un agent de la caisse primaire d'assurance maladie) que d'ateliers organisés pour sensibiliser les jeunes à une bonne hygiène de vie.

S'agissant du logement, la mission travaille sur deux axes :

- une action d'information, dont ont bénéficié 150 jeunes en 2007, avec un atelier organisé par le comité local pour le logement autonome des jeunes de Paris (CLLAJ). Ce comité joue un rôle d'information et de relais des demandes des jeunes et les aide à demander un « Locapass ».
- pour obtenir des places d'hébergement, en foyer de jeune travailleur, via la Préfecture (5 places obtenues en 2007, 9 étaient en attente fin 2007) via la Mairie de Paris, sur le contingent dont elle est réservataire (3 places obtenues depuis août 2007, 4 en attente).

3. LES ACTIVITES DE LA MISSION AU QUOTIDIEN

Les auditeurs se sont entretenus avec les responsables des différents pôles, pour essayer d'appréhender les divers aspects des activités de la mission.

3.1. L'accueil des jeunes joue un rôle essentiel, car toute demande doit trouver une réponse

- Certains jeunes, par exemple ceux de plus de 26 ans, ne relèvent pas des missions et il faut donc les orienter vers d'autres structures. Certaines situations – jeunes à la rue, problème d'errance – réclament un traitement d'urgence. Si la mission n'a pas les moyens d'y répondre par elle-même, elle doit là aussi s'efforcer d'aider la personne en la mettant en contact avec la structure qui pourra prendre en charge son problème. **Le travail d'accueil nécessite donc une excellente connaissance des intervenants, locaux et parisiens, dans le domaine social au sens le plus large ;**
- si la demande du jeune rentre bien dans le champ d'activité de la mission, il faut lui obtenir un rendez-vous avec un conseiller et l'inscrire le plus rapidement possible.

La question d'un délai d'attente qui découragerait certains jeunes de revenir est récurrente, lorsque l'on s'interroge sur les pratiques des missions locales. A Belliard, l'attente ne dure que quelques minutes (le délai requis pour qu'un conseiller se libère, de cinq minutes à une demi-heure maximum). Les délais sont valables pour une affluence « normale ». En période de forte affluence, il peut arriver que le rendez-vous pour l'inscription proprement dite soit repoussé au lendemain, exceptionnellement à 48 heures. Tout le monde s'inscrit pour effectuer les tâches de réception, y compris le cas échéant le directeur et son adjoint.

Les seuls documents exigés sont une pièce d'identité et un justificatif de domicile (ce dernier pour vérifier que le jeune relève bien de la mission sur le plan « territorial »).

Il faut enfin noter que le jeune qui « n'accroche pas » avec un conseiller, au cours de ses entretiens, peut demander à changer d'interlocuteur.

3.2. La gestion du dispositif « CIVIS » et le Fonds pour l'insertion Professionnelle des jeunes (FIPJ)

Les rapporteurs ont rencontré la responsable, qui coordonne les actions CIVIS et gère l'enveloppe du FIPJ. Elle n'a pas, en direct, la responsabilité d'un portefeuille de jeunes, mais a exercé le métier de conseiller et peut si besoin, en dépannage, recevoir du public.

On rappellera que fin 2007, le « nombre » de jeunes en CIVIS s'élevait à 655 (dont 550 en CIVIS « renforcé »).

L'inscription en CIVIS renforcé est systématique pour les jeunes des niveaux V et Vbis, sauf problème linguistique ou psychologique grave. Lorsque le niveau de qualification est meilleur, on oriente la personne vers un CIVIS « classique ».

Le renouvellement du CIVIS est possible, mais une seule fois. Par ailleurs la fin du CIVIS ne signifie pas que l'on se désintéresse du jeune ; lorsque celui-ci – hypothèse la plus favorable – a accédé à un CDI, on le suit pendant toute la période d'essai ou de stage (l'attitude est la même pour les jeunes qui bénéficient d'un parrainage).

Deux difficultés particulières ont été signalées aux rapporteurs :

- le nombre élevé de jeunes **qui maîtrisent mal le français** : on ne peut pas les inscrire immédiatement en CIVIS, il faut d'abord leur faire suivre une formation linguistique alors que l'offre pour l'apprentissage du français langue étrangère est insuffisante. En parallèle, certains jeunes sont à la limite de l'illettrisme, qui nécessite également des formations spécifiques ; une action particulière de l'Etat est attendue sur le sujet en 2008.
- certains jeunes n'ont qu'un titre de séjour de 3 mois, et au terme de directives récentes ne peuvent plus être inscrits à l'ANPE. La mission doit donc déterminer sa politique vis-à-vis de ce public...

Le jugement porté par cette responsable sur CIVIS est positif. Elle s'est entourée d'une équipe constituée en binômes (un agent expérimenté, et un débutant). Les conseillers viennent de domaines divers (la formation, le recrutement, le monde de l'entreprise).

Au titre du FIPIJ, elle distribue aussi bien des aides directes (carte orange, alimentation, hygiène, nuits d'hôtel) dans une logistique d'appui mais qui se refuse à l'assistantat systématique, que des aides indirectes puisque les fonds servent aussi à financer des actions d'évaluation des acquis, des actions de formation : un atelier de simulation d'entretien vidéo, des visites d'entreprise, une « boutique pédagogique » qui recouvre notamment une formation lourde à la vente (245 heures dont 105 en entreprise), des préparations à des examens professionnels (sécurité incendie, premiers secours). Ces dernières qualifications sont recherchées par les employeurs dans des métiers qui recrutent.

Comme dans les autres missions, la responsable choisit ses actions, et élimine celles qui lui paraissent trop coûteuses ou d'un rapport qualité/prix médiocre.

3.3. Le pôle « formation emploi suivi »

La référente du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) suit plus particulièrement la **cotraitance avec l'ANPE et les problèmes de formation**.

En 2007, l'ANPE a **dirigé environ 750 jeunes vers la mission Belliard**, jeunes qui par leur âge et leur profil paraissaient relever de sa compétence.

Un peu moins de 450 ont en définitive bénéficié d'un suivi. L'écart correspond à des situations particulières diverses : des reprises d'emploi, des radiations, des refus... Un certain nombre de personnes convoquées ne viennent jamais.

Le tri et la gestion des convocations sont assurés par un agent détaché de l'ANPE, donc familier de ses méthodes de travail et de ses outils.

Il convient de signaler qu'à partir de l'été 2008 la double saisie (ANPE + mission locale) – chaque dossier de jeune était saisi séparément par les deux organismes – doit disparaître grâce à un nouveau dispositif le « dossier unique de demandeur d'emploi ».

L'ANPE parisienne s'est récemment réformée : à l'ancienne organisation par antenne locale polyvalente s'est substituée une organisation par métier ou branche professionnelle (par exemple le bâtiment, la restauration...) avec en parallèle **une ANPE « jeunes » installée dans le 13^{ème} arrondissement**. C'est celle-ci qui logiquement devrait être la correspondante privilégiée des missions locales. Ce n'est pas le cas pour la mission Belliard qui continue à avoir des contacts avec ses anciens correspondants dans d'autres agences ; l'ANPE jeunes percevait d'ailleurs les missions locales comme un concurrent. Il faut ajouter que sa localisation géographique ne facilite guère les contacts.

L'ANPE et la mission sont d'autre part liées par une **convention locale de cotraitance** dans le cadre de l'accord national pour la mise en place du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). Il s'agit d'offrir un accompagnement renforcé individuel aux jeunes inscrits comme demandeurs d'emploi. Si les objectifs chiffrés 2007 ont été largement atteints, le travail de partenariat reste à améliorer pour éviter qu'un certain nombre de jeunes ne s'excluent du système (pour absentéisme ou radiation de l'ANPE notamment).

Le bilan en termes d'apprentissage est, comme ailleurs, **médiocre** même si on note des améliorations ponctuelles. Ainsi les employeurs maître-d'apprentissage accepteraient maintenant plus facilement des jeunes issus de l'immigration.

L'accès aux formations pose un certain nombre de problèmes. Certaines formations ne trouvent pas preneur, en raison d'une mauvaise image de marque du métier (le travail en teinturerie-pressing, par exemple). Les calendriers sont contraignants et imposent des échéances souvent trop éloignées pour le jeune, qui ne peut rester sans occupation dans l'intervalle ; il faut alors trouver à l'occuper en attendant. Le catalogue du CARIF (Centre d'animation, de ressources, et d'informations sur la formation en Ile-de-France) organisme régional qui gère les formations, n'est pas toujours actualisé, ce qui impose des relances téléphoniques et entraîne des pertes de temps.

3.4. Le parrainage : une gestion rigoureuse et dynamique

La responsable du parrainage a reçu les rapporteurs avec un « parrain », ancien directeur de systèmes d'information dans le privé.

Le parrainage est pratiqué à la mission Belliard depuis 1997. Actuellement, le réseau est constitué de 26 personnes, 11 salariés et 15 retraités, en stricte parité (13 femmes et 13 hommes !).

Les parrains sont recrutés, la plupart du temps, à la suite de contacts établis lors du « Forum de la retraite active » ou d'autres manifestations similaires.

Une minorité, non négligeable, de parrains est présente depuis l'origine, ce qui atteste de leur motivation mais aussi du sérieux de l'encadrement de la structure.

Les objectifs visés par le parrainage sont les suivants :

- favoriser l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation,
- leur permettre d'obtenir des conseils, de s'informer sur les logiques d'entreprises et de s'approprier une stratégie de recherche,
- valider leurs outils et techniques de recherche d'emploi : CV, lettre de candidature, élaboration d'argumentaires, l'entretien téléphonique, l'entretien d'embauche, le réseau...
- rencontrer des professionnels de l'entreprise,
- concourir à la solidarité intergénérationnelle.

La démarche proprement dite comprend une information du jeune sur le métier, en principe avec une personne qui l'a exercé ou le pratique encore, la validation du projet d'accès au métier, **le parrainage proprement dit dont la durée moyenne est d'environ 6 mois.**

Parmi les « prestations » offertes aux parrainés, il faut citer :

- la simulation d'entretien d'embauche,
- la formation à la lettre de motivation, à l'entretien d'embauche
- la formation à l'entretien et au CV en anglais,
- l'aide juridique (notamment sur la législation du travail)
- et bien sûr l'information sur les métiers

La caractéristique la plus frappante du parrainage réside dans son **administration très rigoureuse par la mission locale**. Celle-ci commence lors du recrutement des parrains ; ceux-ci doivent remplir un dossier, souscrire à des engagements précis en terme de disponibilité. Il ne s'agit en aucun cas d'un « coup de main » ponctuel, les parrains sont encadrés comme des salariés, ce dont atteste un suivi informasé précis qui permet de suivre le déroulement de chaque parrainage (appels téléphoniques, rendez-vous, rencontres...).

En lien avec les parrains et les conseillers, la chargée de projet emploi/parrainage coordonne l'action. Elle relaie l'information auprès de l'équipe, organise la formation et les activités des bénévoles, réalise l'interface avec les associations et entreprises pour enrichir le réseau.

Des réunions trimestrielles de suivi permettent de planifier les interventions et d'analyser les situations des jeunes reçus dans le cadre des prestations et du suivi parrainage.

3.5. Le pôle emploi

Il est dirigé par un licencié d'histoire, également détenteur d'un diplôme de ressources humaines obtenu au CNAM, chargé de mission emploi depuis 2001. Il est chargé des relations avec les entreprises, de capter les offres, de créer les contacts entre les entreprises et ses collègues et d'animer l'espace emploi en accueillant les jeunes en recherche d'emploi.

Il est aussi le responsable, côté mission locale, **du forum emploi du 18^{ème}** qui rassemble la mairie d'arrondissement, la maison du développement économique et de l'emploi, le PLIE, l'ANPE... recherche entreprises et exposants.

Son travail est évidemment lié à la conjoncture, meilleure dans la période récente avec une reprise des offres. Il reçoit, spontanément, des propositions, éventuellement d'entreprises conventionnées avec le Conseil national des missions locales (SNCF, Casino...) mais pas seulement.

Même après avoir constitué un réseau, il faut aller vers les entreprises, savoir que dans certains secteurs le démarchage direct ne donne rien. Le secteur du BTP effectue ses embauches par le recours à l'intérim ; avec Darty, il est inutile de s'adresser aux magasins, il faut aller au siège de la DRH et savoir que celle-ci travaille avec les centres de formation d'apprentis (CFA).

Le responsable du pôle dispose d'une **base informatique qui répertorie environ 250 entreprises**. Lui seul a accès à tout, y compris aux contacts directs, au contraire de ses collègues (sauf pour quelques cas d'entreprises où c'est possible) parce qu'il ne faut pas harceler les personnes « ressources » avec une multitude d'interlocuteurs.

Les entreprises sont très variées, de l'association de quartier à la grande entreprise.

Il gère aussi un fichier d'offres d'emploi (en cours, ponctuelles, et régulières).

Les rapporteurs ont évoqué les perspectives d'emploi offertes par la Ville. De fait l'approche du responsable du pôle emploi se limite aux contrats aidés avec la DDEE, mais les délais sont longs (CAE et CA pour quelques Rmistes). Avec le bureau du recrutement de la DRH, il ne dispose que d'un simple numéro de téléphone.

3.6. Le cyber emploi Belliard, prolongement de la mission

Il s'agit, il faut le rappeler en préambule, d'une structure autonome au sein de la mission ouverte depuis avril 2001, dont le financement est assuré exclusivement par la Ville.

Le profit du public accueilli (6 500 inscrits environ)

Il provient principalement de la mission locale Belliard et en particulier des 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements. Un tiers de ce public habite dans des quartiers « politique de la Ville » et le partenariat de la mission locale avec les clubs de prévention de ces arrondissements permet une bonne orientation des jeunes.

Il est **majoritairement féminin** et **possède un niveau de qualification assez peu élevé** puisqu'en moyenne 90 % déclare un niveau égal ou inférieur au niveau IV (Baccalauréat, obtenu ou non) et plus de 68 % un niveau égal ou supérieur à V ; (titulaires d'un CAP, d'un BEP, d'un Brevet des Collèges ou d'une 1^{ère} effectuée).

Les demandes des personnes qui viennent sur le cyber sont diverses, elles portent pour l'essentiel sur l'emploi (45 %), mais touchent aussi la formation (18 %), les jobs et stages (10 %), les informations sur les métiers (12 %) et les entreprises (8 %) ; un petit nombre (7 %) déclare venir au cyber pour découvrir les services proposés, pour consulter ses mails et taper un CV.

Les connaissances du public en informatique, et plus spécifiquement en matière de navigation et de recherche sur Internet sont généralement très limitées, et en tout état de cause non adaptées à la recherche d'emploi. De plus en plus d'usagers déclarent posséder un ordinateur et ils sont plus nombreux à avoir une connexion Internet, mais il est patent que **malgré tout ce public continue à pousser la porte du cyber**, puisqu'il y trouve à la fois **un accès gratuit à Internet**, la possibilité d'imprimer ses CV et lettre de motivation, **et surtout des professionnels de la recherche d'emploi** sur Internet pour le conseiller et l'assister.

L'organisation du cyber

De par sa localisation particulière, à l'intérieur des locaux de la mission locale Belliard et plus spécifiquement de son espace emploi, le cyber emploi joue parfaitement son rôle de facilitateur d'accès à l'information emploi et formation par Internet.

Les jeunes de la mission locale inscrits sur l'espace emploi bénéficient d'un **double, voire d'un triple service**, puisque les offres d'emplois recueillies sur le cyber peuvent être traitées par un conseiller emploi avec le jeune, facilitant ainsi la mise en relation éventuelle avec l'employeur.

Par ailleurs, un lien étroit avec les bénévoles (parrains), dans le cadre de prestation, telles que l'aide à la rédaction de CV, de lettre de motivation, de préparation à l'entretien d'embauche..., qui interviennent aussi sur le site, est favorisé.

Les animateurs du cyber emploi jouent un rôle prépondérant dans le bon fonctionnement du lieu, l'accueil paraît de qualité et la prise en compte de la demande des utilisateurs une priorité.

L'objectif principal de la venue reste la recherche d'emploi mais les besoins à satisfaire sont plus larges : aides et conseils à la frappe et à la rédaction de CV, de lettres de motivation (plus de 12 000 CV et lettres de motivation sont enregistrés sur un répertoire commun), création et utilisation d'une boîte mail (envoi de messages avec pièce jointe, ouverture sur certains sites, notamment celui de l'ANPE, aide à l'actualisation en ligne de la situation Assedic...). L'aide à toutes ces démarches « en ligne » demande une disponibilité importante et des capacités pédagogiques sérieuses de la part des animateurs.

Par ailleurs, ceux-ci sont identifiés par les jeunes qu'ils ont accompagnés comme des personnes « référentes ». Les jeunes se tournent donc tout naturellement vers eux lors de visites ultérieures.

Le site web du cyber

Mis en ligne en septembre 2003, il répond aux attentes d'un public peu familiarisé avec la navigation et la recherche sur Internet.

Son ergonomie est simple et son utilisation facilitée par l'impossibilité de se « perdre » du fait du nombre de pages peu important qu'il contient.

Les sites présents sont des sites « incontournables » pour qui veut entamer une recherche d'emploi ou de formation.

Une collaboration étroite avec le Cyber Emploi Centre permet de compléter cette offre. En effet certaines pages du cyber Belliard, pointent vers des pages internes du site du cyber Centre, qui lui reprend la page de cyber Belliard, notamment celle des exemples html.

* *

*

4. LA SITUATION FINANCIERE ET COMPTABLE

La comptabilité de la mission a été confiée à un cabinet extérieur qui effectue toutes les tâches comptables à partir d'une saisie chronologique au sein de la mission retraitée par le cabinet ; la paie est assurée par le même cabinet qui établit aussi une comptabilité analytique pour le cyber, CIVIS, le pôle emploi et le PLIE.

Les comptes sont certifiés par M. ... , commissaire aux comptes, qui n'a émis aucune réserve au cours de la période considérée.

Un budget prévisionnel est établi pour chaque année et fait l'objet d'un suivi mensuel – mais non formalisé – concomitamment avec les rapprochements bancaires régulièrement effectués tous les mois.

Seul le directeur dispose de la signature bancaire qu'il délègue au directeur adjoint seulement pour le Fonds d'Aide aux Jeunes et l'Allocation Paris Jeune Solidarité.

Il n'existe au sein de l'association ni carte de crédit ni caisse.

Analyse de la situation

L'examen de la situation de la Mission Belliard a porté sur les quatre derniers exercices soit 2004 à 2007 ; les états examinés sont ceux annexés aux rapports annuels d'activité.

Il convient de noter que la présentation des comptes de résultat figurant dans les comptes rendus annuels d'activité a fait l'objet, pour certains postes, de regroupements par souci de conformité à la présentation préconisée par la Direction régionale du travail et de l'emploi.

4.1. **Des résultats en léger déficit**

Alors que l'année 2004 se terminait avec un léger excédent les trois années suivantes ont été déficitaires malgré une tendance au redressement en 2007. Ces résultats n'ont pas permis de constituer des provisions.

4.1.1. Des fonds propres en légère diminution

Evolution des capitaux propres

	2004	2005	2006	2007	Δ
Capitaux propres dont :	497329	466336	455386	447750	-10%
Report à nouveau	35305	36818	23088	14155	
Résultat de l'exercice	1 512	-13 730	-8 932	-5 617	

Les capitaux propres ont ainsi diminué de 10 % en quatre ans.

Evolution du fonds de roulement et de la trésorerie

	2004	2005	2006	2007	Δ
Fonds de roulement	449040	341536	288559	306875	-31,66%
Besoin en fonds de roulement	-353535	-705629	-761898	-429189	21,4%
Trésorerie	802 575	1 047 165	1 050 457	736 064	-8,3%

La situation financière est correcte bien que le fonds de roulement ait fortement diminué en 2005 et 2006 pour amorcer un redressement en 2007 ; il n'en reste pas moins qu'il a été amputé de près du tiers depuis 2004.

La trésorerie quant à elle après avoir augmenté sensiblement en 2005 et 2006 s'établit en 2007 à 8 % au dessous de 2004. Elle représente néanmoins près de cinq mois de dépenses de fonctionnement en 2007.

La situation de la trésorerie dépend des dates de versement des subventions sur lesquelles la mission n'a aucune capacité d'intervention ; les fonds, lorsqu'ils sont disponibles sont placés en SICAV de trésorerie et génèrent des produits financiers.

Evolution de l'actif du bilan

	2004	2005	2006	2007	Δ
Total de l'actif dont	1027767	1378725	1428096	1201131	
Actif immobilisé	79166	175317	166830	140875	
Actif circulant	948 601	1 203 407	1 261 266	1 057 681	+11,5%
% de l'actif circulant dans le total	92,3%	87,3%	83,3%	88,06%	

L'actif du bilan se compose principalement de l'actif circulant qui en représente les 9/10^{ème}.

L'augmentation de 11,5 % de l'actif immobilisé résulte principalement de celle des immobilisations corporelles.

Le tableau ci-dessous retrace la composition de l'actif.

	2004	2005	2006	2007
Actif immobilisé dont	79166	175317	166830	140875
Immobilisations corporelles	48289	124799	116312	89014
Immobilisations financières	30 877	50 517	50 517	51 861
Actif circulant dont	948601	1203407	1261266	1057681
Créances d'exploitation	145641	205083	209074	335696
Valeurs mobilières de placement	412666	863818	983978	643773
Disponibilités	359032	132899	66476	78212

On notera que les créances d'exploitation ont plus que doublé sur la période et que les valeurs mobilières se sont accrues de 56 %.

Evolution du passif

	2004	2005	2006	2007	Δ
Total passif dont	1027767	1378725	1428096	1201131	+ 16,9%
Capitaux propres	497329	466336	455386	447750	-10,0%
Dettes	530 437	912 388	972 709	691 630	+ 30,4%

Le total du passif a augmenté de 16,9 % sur la période.

Les dettes se sont accrues de 30 %. Elles résultent uniquement de la situation du solde bancaire résultant des versements des subventions ; ce sont des **dettes à très court terme qui ne génèrent pas de frais financiers en raison d'un accord avec l'établissement bancaire.**

4.1.2. Le compte de résultat

4.1.2.1. Une croissance nette des charges et des produits

	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total des produits	1388447	1626965	1851193	1853165	+ 33,47 %
Total des charges	1386935	1640695	1860125	1858782	+ 34,02 %
Résultat de l'exercice	1 512	-13 730	-8 932	-5 617	
Produits financiers	6439	4483	7106	11644	

Les charges et les produits ont augmenté de plus du tiers sur les quatre années considérées.

	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total des charges dont	1386935	1640695	1860125	1858782	+34,02%
Personnel	930072	1152180	1246767	1251339	+34,54%
%	67,06%	70,23%	67,23%	67,23%	
Honoraires	65600	70133	110560	30290	
Loyers + charges	159349	196633	209159	213329	+33,87%
%	11,49%	11,98%	11,24%	11,48%	

Les charges de personnel représentent plus des 2/3 du total et le loyer environ 12 %.

L'augmentation des charges de personnel est en grande partie liée au recrutement de conseillers CIVIS depuis 2005.

Le loyer a lui aussi augmenté de plus de 1/3 ; le prix du loyer du local principal – il est vrai bien situé dans un immeuble de bon standing - se situe à un niveau nettement supérieur à la moyenne pratiquée dans l'arrondissement (moyennes auxquelles sont conformes les loyers des deux autres sites).

	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total des produits	1388447	1626965	1851193	1853165	+33,47%
<i>Subventions de fonctionnement dont</i>	1069035	1285380	1434467	1441481	+34,84%
Etat	264452	461463	584626	599626	+127%
Organismes publics (PAP/ANPE)	93135	54000	67000	63000	
Région	271252	303465	303730	303730	+ 12%
Ville de Paris	364624	390880	399627	399625	+ 9,6%
Europe FSE	75572	75572	79484	75500	
<i>Subventions liées aux activités spécifiques dont</i>	257079	215357	311595	317704	+ 23,6 %
Etat	36000	16400	51592	89971	+150 %
Région	66742	50437	69015	39400	-41%
Ville de Paris : cyber	145487	145488	145488	145487	
Europe FSE	1350	3032	45500	42846	
<i>Fonds gérés pour compte d'autrui</i>	17330	21948	21448	23355	
<i>Transfert de charges</i>	21302	76858	73660	48332	

Le total des produits s'est accru de plus de 1/3, proportion que l'on retrouve dans l'augmentation des subventions de fonctionnement.

Ceci est dû à la mise en place en 2005 et 2006 du programme CIVIS qui a conduit l'Etat à plus que doubler son apport.

L'évolution du financement de la Ville, par rapport à celui des autres partenaires, est analysée dans le rapport de synthèse.

4.2. Les budgets prévisionnels

Les rapporteurs se sont attachés à comparer les chiffres des budgets prévisionnels annexés au rapport d'activité de l'année N-1 avec ceux des comptes de résultat de l'année N.

A l'exception de l'année 2005 qui a vu la mise en oeuvre du programme CIVIS, qui n'avait pas été anticipé et pour laquelle des écarts de 13 à 14 % ont été relevés, les budgets prévisionnels **ont représenté une évaluation au plus près de la réalité de l'activité** puisque les écarts sont compris entre 0,2 % et 4,6 %.

	2004		2005		2006		2007	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
PRODUITS								
Subvention totale dont	1298062	134344	1414284	1522685	1797813	1767510	1786327	1782540
Subvention d'exploitation : activité principale	1058812	1069035	1124810	1885380	1489025	1434467	1564839	1441481
Subvention actions spécifiques	224250	257079	257474	215357	271788	311595	191488	317704
Fonds gérés pour compte d'autrui	18000	17330	32000	21948	37000	21448	30000	23365
Total des produits	1327562	1388447	1439047	1626965	1847321	1851193	1826201	1853165
Ecart	+4,6%		+ 13%		+0,2 %		+1,5%	
CHARGES								
Loyers + charges	149662	154766	173000	196633	216000	209159	209100	213329
Honoraires	22900	60950	65600	70133	60112	110560	30990	30290
Impôts + taxes	78622	68081	84874	77313	94866	91744	94144	91373
Personnel	942413	930072	988958	1152180	1295877	1246767	1245045	1251339
Total des charges	1327562	1386935	1439047	1640695	1847327	1860125	1826201	1858782
Ecart	+4,5%		+ 14%		+0,7 %		+1,8%	

4.3. Le cyber : une prestation dont la subvention reste invariable

Comme le préconise la convention l'association a élaboré une comptabilité distincte pour le cyber ; le compte d'exploitation de cette activité est retracé dans le tableau ci-dessous :

	2004	2005	2006	2007	Δ 2007/2004
Total des produits dont	162356	171737	149460	171185	+ 5,4%
Subvention d'exploitation	145488	148520	145988	145488	=
Total des charges d'exploitation	141723	156670	158127	171322	+ 20,9 %
Frais de personnel	88985	94913	93691	112745	+ 26,7 %
Part du personnel dans les charges	62,8%	60,6%	59,3%	65,8%	
Locations	26972	31020	33202	33210	+ 23,1 %
Part des locations dans les charges	19%	19,80%	21%	19,40%	
Autres charges	25766	30737	31234	25367	

Les produits proviennent exclusivement d'une subvention versée par la Ville qui en sus du fonctionnement a attribué aussi une subvention compensatrice de loyer, cette dernière représentant entre 3 et 15 % du total des produits.

La subvention d'exploitation n'a pas varié sur la période alors que les charges d'exploitation ont augmenté de plus de 20 %.

Les frais de personnel qui représentent environ les 2/3 du total des charges ont augmenté de près de 27 % et les loyers qui représentent environ 20 % des charges ont augmenté de 23 %.

4.4. Les ressources humaines

Les rapporteurs ont examiné les différents documents relatifs à la gestion des ressources humaines (la mission comptait 31 agents au total au 31 décembre 2007, 24 femmes et 7 hommes).

Ceux-ci n'appellent pas de commentaire particulier. Il n'y a pas eu de contrôle récent de l'URSSAFF, pas plus que de l'Inspection du travail. Aucun contentieux n'a été à déplorer pendant la période examinée.

En terme de congés et de RTT, on peut signaler le caractère généreux du dispositif prévu par l'accord sur la réduction du temps de travail puisque celui-ci aboutit à attribuer 23 jours pour la salariés ayant effectué une année complète de travail, en sus des 30 jours de congés annuels. On relèvera cependant que le directeur et le directeur adjoint ne bénéficient que de 10 jours de RTT.

S'agissant des recrutements, si jusqu'en 2005 l'essentiel des embauches provenait du réseau des missions locales, le directeur a désormais mis l'accent sur le secteur privé (le monde « économique » pour reprendre sa terminologie) afin de faciliter le rapprochement avec le monde de l'entreprise. La mission locale Belliard recrute en moyenne **deux collaborateurs par an** ; un tiers de l'effectif a plus de dix ans d'ancienneté, un autre tiers cinq à six ans.

* *

 *

5. LES PRECONISATIONS DES RAPPORTEURS

La mission locale Belliard est une structure dynamique et bien gérée. Les différentes pistes d'amélioration qui permettraient de rendre son action plus efficace encore sont largement liées au renforcement des liens avec la Ville et sont donc évoquées dans le rapport de synthèse générale.

Les rapporteurs recommandent toutefois **d'intensifier les efforts de partenariat avec les autres intervenants locaux** : clubs de prévention, établissements d'enseignement en particulier (un effort particulier relayé au niveau de la Ville devant par ailleurs relayer les initiatives locales). C'est en effet le principal moyen pour augmenter le nombre de jeunes qui ont vocation à fréquenter la mission.

D'autre part la mission devrait engager une réflexion sur la présentation et le contenu de son bilan annuel d'activité. Cette observation ne présente pas qu'un caractère formel. Au fil du temps, et de l'empilement des dispositifs, les demandes d'information – majoritairement sous forme de tableaux chiffrés – exprimées par les autorités qui subventionnent la structure (l'Etat, la Région, la Ville...), auxquelles il est répondu avec beaucoup de soin, constituent une importante documentation mais dans **laquelle le quantitatif l'emporte sur le qualitatif**. Il serait souhaitable qu'à côté de ces données nécessaires pour suivre l'activité, un document de réflexion éventuellement élaboré avec l'assistance d'un conseil extérieur s'interroge sur les succès et les échecs et donne aux dirigeants et aux conseillers, tous très motivés, des éléments pour innover, dans le cadre d'une « démarche qualité ».

Liste des personnes rencontrées à la mission locale Belliard

- Mme ... Présidente
- M. ... Directeur
- M. ... Directeur adjoint
- Mme ... Accueil – secrétariat
- M. ... Pôle emploi
- Mme ... Parrainage
- Mme ... Disposition CIVIS et enveloppe FIPJ
- Mme ... Formation, cotraitance ANPE
- M. ... Responsable du cyber emploi

PROCEDURE CONTRADICTOIRE

Le rapport provisoire sur la mission locale Belliard a été envoyé le 6 juin 2008
à l'entité auditée, et à la DDEE

N° 1 Note en réponse du directeur du développement économique et de l'emploi en date
du 3 décembre 2008

N° 2 Lettre en réponse de la présidente de la mission locale Belliard en date du 23 juin 2008

Courrier n° 1

Note du directeur du développement économique
et de l'emploi en date du 3 décembre 2008

RAPPORT PROVISOIRE sur les Missions Locales à Paris

Mission Locale BELLIARD

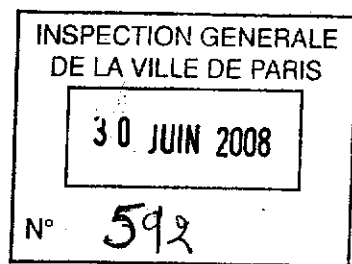
Observations

Précise et détaillée, cette monographie ne donne lieu qu'à très peu d'observations.

Numéro Page	OBSERVATIONS
Page 12 Paragraphe 1.4.3.1 Statuts	Le premier alinéa de ce paragraphe indique que les statuts de la Mission Locale « sont ceux, traditionnels, d'une association de la loi de 1901 ». Les textes réglementaires relatifs aux Missions Locales ayant introduit quelques particularités par rapport aux modalités habituelles de fonctionnement des associations (elles sont, par exemple, présidées par un élu), il serait préférable de supprimer l'adjectif « traditionnels ».
Page 31 Pôle Emploi	Remplacer « la maison de l'emploi » par « la maison du développement économique et de l'emploi » afin d'éviter toute confusion avec la Maison de l'Emploi de Paris.
Page 39 Préconisations	Les préconisations formulées sont pertinentes et n'appellent pas d'observations particulières.

Courrier n° 2

Lettre de la présidente de la mission locale Belliard
en date du 23 juin 2008



Mme Claudine BOUYGUES
Présidente
Mission Locale BELLIARD

A l'attention de
Directrice de l'inspection Générale de la Ville de Paris
Hôtel de Ville
75004 PARIS

Objet : Réponse au rapport provisoire
de l'audit

Paris, le 23 juin 2008

Madame La Directrice,

J'ai pris connaissance avec grand intérêt du rapport provisoire de l'audit réalisé par l'Inspection Générale de la Ville de Paris sur la Mission Locale Belliard.

Je me permettrai de soumettre ce document aux membres du Conseil d'Administration de la Mission Locale, car je suis sûre qu'il contribuera à alimenter de façon constructive la réflexion sur le fonctionnement de la structure.

Je n'ai pas de remarques particulières à formuler sur ce rapport. Deux points me semblent toutefois nécessaires d'être modifiés :

- page 28 : point 3.3 : le pôle « formation emploi suivi »
 - Ne pas mettre « la responsable », mais la référente du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) suit particulièrement.
- page « liste des personnes rencontrées »
 - Ne pas mettre « Mme. » , mais Mme

En vous remerciant de cette collaboration et je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.


Claudine BOUYGUES
Présidente

Liste des annexes

- ANNEXE I
Glossaire des termes et sigles utilisés dans les monographies
et le rapport de synthèse sur les missions locales parisiennes
- ANNEXE II
Convention pluriannuelle d'objectifs 2006/2008 et synthèse chiffrée
des résultats de la convention (2003/2006)
- ANNEXE III
Les actions menées en direction des jeunes des quartiers « Politique
de la Ville » en matière d'emploi et de formation (extrait du bilan
d'activité 2007 de la mission)
- ANNEXE IV
Des initiatives particulières en faveur de l'emploi
(Les différentes fiches ci-après sont extraites du bilan 2007
de la mission locale. Elles décrivent un ensemble d'actions destinées
à permettre l'intégration des jeunes en entreprise, dans les entreprises
d'insertion, à EDF-GDF, à la Banque de France, chez , et avec
la fondation FACE Paris (clubs d'entreprises)

ANNEXE I

**Glossaire des termes et sigles utilisés dans les monographies
et le rapport de synthèse sur les missions locales parisiennes**

LEXIQUE

A

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ADM	Atelier de Découverte des Métiers
AEPP	Atelier d'Elaboration de Projet professionnel
AFFIL	Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement
AFPA	Association de Formation Pour Adultes
AI	Association Intermédiaire
AJM	Allocation Jeune Majeur
ALE	Agence Locale pour l'Emploi
ALFI	Association pour le Logement des Familles et des Isolés
ALT	Allocation Logement Temporaire
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APASO	Association pour la Prévention l'Accueil, le Soutien et l'Orientation
API	Allocation Parent Isolé
APP	Atelier Pédagogique Personnalisé
APR	Action Préalable au Recrutement
ARFJ	Association des Résidences et Foyers de Jeunes

B

BAFA	Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur
------	---

C

CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
CAE	Contrat d'Accompagnement à l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CAS	Centre d'Action Sociale
CAVA	Centre d'Adaptation à la Vie Active
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CEC	Contrat Emploi Consolidé
CEPIJE	CEntre PAroissial d'Initiatives JEunes
CEREQ	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
CES	Contrat Emploi Solidarité
CFA	Centre de Formation des Apprentis

CHRS

Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale

CHU

Centre d'Hébergement d'Urgence

CIDFF

Centre d'Information et de Documentation sur les Femmes et la Famille

CIEJ

Centre d'Initiative pour l'Emploi des Jeunes

CIO

Centre d'Information et d'Orientation

CIVIS

Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

CJE

Contrat Jeune en Entreprise

CLLAJ

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

CMU

Couverture Maladie Universelle

CNE

Contrat Nouvelle Embauche

CPAM

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CP

Contrat de Professionnalisation

CUCES

Contrat Urbain de Cohésion Sociale

D

DARES

Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques

DASS

Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

DDEE

Direction du Développement Economique et de l'Emploi

DDTEFP

Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de

DLH

la Formation Professionnelle
Direction du Logement et de l'Habitat

DULE

Direction de l'Urbanisme du Logement et de l'Equipelement

E

ECCP

Evaluation des Compétences et Capacités professionnelles

EDI

Espace Dynamique Insertion

EEl

Equipe Emploi Insertion

EI

Entreprise d'Insertion

EMT

Evaluation en Milieu de Travail

EPID

Etablissement Public d'Insertion de la Défense

ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion	PIVOD	Prospective Innovation Valorisation Opportunité Disponibilité
F		PPAE	Programme Personnalisé d'Accès à l'Emploi
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes	POP	Parcours d'Orientation Professionnelle
FASILD	Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations	POPI	Parcours d'Orientation Professionnelle Individuelle
FIPJ	Fonds d'Insertion Professionnel Pour les Jeunes	PQ	Pré qualification
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs	PSA	Permanence Sociale d'Accueil
FSL	Fonds Solidarité Logement		
FSLU	Fonds Solidarité Logement en Urgence	R	
I		RHVS	Résidence Hôtelière à Vocation Sociale
IAE	Insertion par l'Activité Economique	RIVP	Régie Immobilière de la Ville de Paris
J		RMI	Revenu Minimum d'Insertion
JAPD	Journée d'Appel de Préparation à la Défense	S	
JCLT	Jeunesse Culture Loisirs Technique	SAGI	Société Anonyme de Gestion Immobilière
M		SCIC	Société Civile et Immobilière de la Caisse des dépôts et consignation
MGI	Mission Générale d'Insertion	SDF	Sans Domicile Fixe
MOB	Mobilisation (formation)	SMIC	alaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
O		SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction	SRAIOSP	Service Régional d'Accueil d'Information et d'Orientation des Sortants de Prison
P		SSIAP	Service de Sécurité Incendie et Assistance aux Personnes
PAIO	Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation	SYNHORCAT	Syndicat National des Hôteliers Restaurateurs Cafetiers et Traiteurs
PACTE	Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique Territoriale hospitalière et de l'État	T	
PAP-ND	Programme d'Action Personnalisée pour un Nouveau Départ	TIG	Travail d'Intérêt Général
PARSA	Plan d'Action pour les Sans-Abri	UFJT	Union des Foyers de Jeunes Travailleurs
PAVA	Programme d'Accès à la Vie Active		
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisés		

ANNEXE II

**Convention pluriannuelle d'objectifs 2006/2008
et synthèse chiffrée des résultats de la convention (2003/2006)**



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS / PROJET

ANNEES 2006 - 2008

MISSION LOCALE « BELLIARD »

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Département de Paris,
représenté par Monsieur Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

ci-après dénommé « le Département »,

Et

la Mission locale BELLIARD, association régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé : 149, rue Belliard - 75018 PARIS,
représentée par Madame Claudine BOUYGUES, sa Présidente,

ci après dénommée « la Mission Locale »,

Vu la délibération N° DDEE 06 - 08 G du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, en date du *15 mai 2006*,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Créées en application de l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982, les Missions Locales parisiennes sont des associations, régies par la loi de 1901, dont le financement est assuré conjointement par le Département de Paris, l'Etat et la Région Ile de France.

La participation de chaque financeur, qui s'inscrit dans un cadre légal et réglementaire spécifique, est définie chaque année en fonction des orientations retenues par les partenaires de chaque Mission Locale représentés au sein de son Conseil d'Administration.

Depuis 2003, le financement accordé par le Département de Paris s'inscrit dans le cadre de « conventions d'objectifs » qui sont élaborées avec chacune des Missions Locales. Les orientations retenues dans ces conventions sont arrêtées en concertation avec les services de la Région Ile de France et de l'Etat.

L'activité des Missions Locales s'organise autour de quatre axes prioritaires qui sont les suivants :

- le renforcement des interventions en direction des jeunes les moins qualifiés et les plus en difficulté,
- l'amélioration des résultats en terme d'insertion professionnelle et d'accès à la formation des jeunes les plus éloignés de l'emploi,
- la redynamisation du réseau partenarial local et le développement d'actions plus systématiques en liaison avec le tissu économique local, notamment afin de faire émerger des offres d'emploi,
- la mise en œuvre d'initiatives concertées entre les cinq Missions Locales et, le cas échéant, la mutualisation des pratiques et des expériences les plus pertinentes, dans un souci d'efficacité accrue.

Les objectifs visés au cours de la période conventionnelle 2006 – 2008 traduiront un effort particulier tendant à favoriser l'accès aux dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes domiciliés dans les quartiers relevant de la « Politique de la Ville ».

A cet égard, la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité des chances est une thématique qui fera l'objet d'une grande attention.

Par ailleurs, la consolidation du maillage et du travail en réseau avec les structures qui assurent l'accueil et/ou l'orientation des jeunes les plus en difficulté sur le territoire parisien sera systématiquement recherchée (antennes jeunes, associations de prévention, etc.).

Enfin, il convient de rappeler que les objectifs visés s'inscrivent en cohérence avec la « démarche qualité » initiée par la Région Ile de France et l'Etat (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

Ainsi, certaines des actions prévues par la Mission Locale sont susceptibles de bénéficier d'un financement supplémentaire dans le cadre des « contrats qualité » qui lieront la Mission Locale, l'Etat et la Région Ile de France.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement de la subvention de fonctionnement qui sera octroyée chaque année par le Département de Paris à la Mission Locale BELLARD, afin de lui permettre d'exercer ses activités statutaires, sur la zone géographique d'intervention qui comprend les arrondissements de Paris suivants : 8^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements.

ARTICLE 2 : ROLE PRINCIPAL DE LA MISSION LOCALE

La Mission Locale informe, accueille et accompagne, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants, les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en vue de leur insertion professionnelle et sociale. Cette action doit s'adresser en priorité aux jeunes les plus en difficulté à la recherche d'un emploi et/ou d'une formation.

Son activité se décline comme suit :

2 - 1 ACCUEIL ET ORIENTATION DES JEUNES

La Mission Locale veille à mettre en place :

2 - 1 - 1 Un premier accueil immédiat

La Mission Locale organise dans ses locaux un premier entretien d'accueil immédiat des jeunes avec les conseillers quatre fois par semaine.

Dans le cadre de la démarche qualité Etat/Région, un travail est mené avec un consultant sur la pertinence d'un accueil immédiat et ses conséquences sur le fonctionnement de la structure.

2 - 1 - 2 Un « conseiller-référent » pour chaque jeune

Chaque jeune est reçu, dès le premier accueil, par un conseiller qui est son « référent », tout au long des différentes démarches engagées par le jeune au sein de la Mission Locale ou à l'initiative de cette dernière.

2 - 1 - 3 Des actions et/ou dispositifs permettant de toucher les jeunes ne fréquentant pas spontanément la Mission Locale

La Mission Locale s'engage à :

a) effectuer un repérage et un suivi des jeunes sortant du système scolaire.

Une action ayant pour objectif de préparer les jeunes à trouver une solution dès leur sortie du système scolaire, sera conduite en relation avec les responsables d'établissements scolaires et les services d'orientation de l'Education Nationale, et avec les acteurs des réseaux d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes intervenant sur ce même territoire (Action collégienne - Réseau d'Education Prioritaire). A ce titre, la Mission Locale Belliard participera à la veille éducative mise en place sur le 18^{ème} arrondissement.

La Mission Locale établira un partenariat avec les Centres d'Information et d'Orientation (C.I.O.) de sa zone géographique afin de repérer les jeunes d'un niveau de formation inférieur ou égal à V qui sortiront du système scolaire sans emploi et sans qualification et d'organiser à leur intention des Parcours d'Orientation Professionnelle (POP) en lien avec les autres Missions locales parisiennes.

b) mener des actions en direction des jeunes issus des quartiers "Politique de la Ville".

Des actions seront menées en étroite collaboration avec les partenaires des territoires concernés à travers :

* La démarche qualité Etat/Région : un Plan de communication envers les prescripteurs locaux pour toucher davantage le public qui ne fréquente pas la structure d'une part et, d'autre part, un Plan de communication envers les entreprises pour les sensibiliser sur l'embauche des jeunes 16/25 ans à travers les mesures emplois et contribuer à la lutte contre les discriminations.

* Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) des 18/19^{ème} arrondissements qui a pour but d'accompagner les publics les plus en difficulté vers l'emploi.

* Un partenariat avec le Centre Social de la C.A.F. Belliard afin de repérer et d'accompagner les familles monoparentales et les jeunes allocataires du R.M.I. en lien avec les Equipes de Développement Local (E.D.L.).

CB 92

* Une collaboration intensifiée avec l'ANPE (repérage du public à travers des réunions hebdomadaires et collectives) sur ces territoires à travers les actions emploi (PACTE, CAE, ...).

* Les projets de territoire (qui concernent un besoin repéré) et les chantiers école (en collaboration avec un partenaire ciblé).

2 - 1 - 4 Un objectif quantitatif d'accueil portant sur les jeunes les plus en difficulté, notamment domiciliés dans les quartiers « Politique de la Ville »

Pour 2006, la Mission Locale a pour objectif d'accueillir 1 700 « nouveaux jeunes », n'ayant pas encore fréquenté la Mission Locale BELLIARD, dont 500 jeunes issus des quartiers de la « Politique de la Ville ».

D'ici la fin de l'année 2008, la Mission Locale s'efforcera de porter à 800 le nombre de « nouveaux jeunes » issus des quartiers « Politique de la Ville ».

Parmi ces jeunes, la Mission Locale BELLIARD veillera à porter son effort sur les jeunes de moindre niveau de formation. En particulier, elle accueillera au minimum 60 % de jeunes de niveau V ou infra.

2 - 1 - 5 Des actions communes avec les autres Missions Locales Parisiennes

Il est envisagé, sur ce point :

- L'expérimentation d'un repérage du nombre et de la nature des freins rencontrés par les jeunes.

La Mission Locale, en concertation avec les quatre autres Missions Locales parisiennes, mettra en œuvre un mode de comptage sur l'ensemble ou sur un échantillon représentatif de la population accueillie permettant d'identifier, en fonction du nombre et de la nature des freins à l'emploi qu'ils rencontrent, le niveau de difficulté repéré chez les jeunes accueillis.

- Le repérage systématique des jeunes provenant des quartiers « Politique de la Ville » et/ou des Associations de Prévention.

Parmi les jeunes nouvellement accueillis, la Mission Locale identifiera, d'une part, le nombre de jeunes provenant des différents quartiers « Politique de la Ville » et, d'autre part, dans la mesure du possible, le nombre de jeunes adressés ou suivis en partenariat avec les Associations de Prévention.

- Une nouvelle répartition du flux des jeunes « Sans Domicile Fixe ».

La Mission Locale et les autres Missions Locales parisiennes étudieront ensemble la faisabilité d'une répartition équitable entre les cinq Missions Locales du flux des publics faisant l'objet d'une domiciliation administrative et, si possible, des autres publics sans domicile fixe ou en errance.

La Mission Locale a pour vocation d'aider les jeunes à construire un itinéraire d'insertion professionnelle et sociale, et de les accompagner dans son déroulement. A cet effet, elle est un relais entre les jeunes et les organismes compétents, notamment en matière de formation et d'emploi.

52

2 - 2 ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Dans ce cadre, la Mission Locale :

2 - 2 - 1 Définit le rôle du « conseiller-référent »

Le « conseiller-référent » établit pour chaque jeune un diagnostic de sa situation. Il propose des orientations pour son parcours, formule des préconisations, et fixe, le cas échéant, les modalités d'accompagnement du jeune : rythme de contact, mobilisation des dispositifs existants au sein de la Mission Locale.

2 - 2 - 2 Elabore et met en œuvre un dispositif de suivi individuel des jeunes

a) Un dispositif de suivi individuel des jeunes est mis en place au sein de la Mission Locale, afin de permettre notamment aux conseillers-référents de connaître, à tout moment, la situation de chaque jeune suivi et l'état d'avancement des démarches engagées. Le suivi des jeunes fait l'objet d'une saisie informatique au moyen du logiciel « Parcours 3».

b) En outre, la Mission Locale BELLIARD expérimentera en commun avec la Mission Locale PARIS CENTRE, avec le concours de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, la mise en œuvre d'un dispositif partagé de suivi et de liaison sur une population test spécifique (par exemple un groupe en plate-forme mobilisation). Grâce à ce dispositif, les fiches de liaison et de suivi seront rendues accessibles aux jeunes et aux différents acteurs concernés par internet.

Ce projet est conduit dans le cadre du dispositif européen « EQUAL » dont l'objectif est de lutter contre les discriminations de toute nature dans le domaine de l'emploi.

L'expérimentation initiée en 2003 s'achèvera en 2006. A l'issue de cette expérience, la faisabilité d'une mutualisation d'une telle opération pourra être envisagée.

2 - 2 - 3 Fixe un objectif quantitatif d'insertion professionnelle portant sur les jeunes les plus en difficulté

La Mission Locale a pour objectif d'aider les jeunes en difficulté à entrer en emploi, en contrat en alternance ou en formation. Pour 2006, la Mission Locale a pour objectif de recevoir 3 300 jeunes (premier accueil + suivi).

Dans les conditions économiques actuelles déterminant le marché parisien du travail, la Mission Locale BELLIARD réalisera l'insertion professionnelle d'une partie des jeunes bénéficiant d'un suivi.

Les objectifs d'insertion professionnelle s'établissent comme suit :

- 35 % de jeunes entrés en emploi (le taux est à calculer sur la base du nombre de jeunes entrés en emploi en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée, hors contrats aidés, ainsi qu'en contrat en alternance, rapporté au nombre total de jeunes suivis)
- 20 % de jeunes entrés en formation.

Ces taux pourront être revus annuellement, l'objectif de la Mission Locale étant de tendre vers un taux de retour à l'emploi des jeunes équivalent au taux moyen constaté au niveau national.

2 - 2 - 4 Prévoit des actions d'accompagnement spécifiques, notamment pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi

a) La Mission Locale poursuivra son action d'accompagnement des jeunes en grande difficulté.

En 2006, dans le cadre du nouveau dispositif CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) mis en place par le décret 2005-241 du 14 mars 2005 et la circulaire 2005-09 du 19 mars 2005, elle apportera ainsi son aide à 1 000 jeunes en difficulté (parmi lesquels 719 bénéficiant d'un CIVIS renforcé) dont elle assurera l'accompagnement vers l'emploi.

b) Pour lutter contre toutes formes de discriminations, la Mission Locale BELLIARD met en œuvre des actions :

- De parrainage pour 80 jeunes en 2006, selon la convention signée avec la Région. Pour mener à terme cette action, la Mission Locale étoffera son équipe de bénévoles parrains/marraines (objectif de 20 parrains).
- Par ailleurs, la Mission Locale sollicite le concours de bénévoles pour parrainer de manière ponctuelle des jeunes en grande difficulté à accéder à l'entreprise.

c) La Mission locale poursuivra ces actions en direction des jeunes domiciliés dans les quartiers « Politique de la Ville » (Porte de Clichy/Porte de Saint-Ouen – Porte de Montmartre/Porte de Clignancourt – Goutte d'Or – La Chapelle/Porte d'Aubervilliers).

Ces actions seront notamment réalisées en partenariat avec les Chefs de Projets et les Equipes de Développement Local, les Associations de Prévention intervenant dans ces quartiers, les Antennes Jeunes Information de la Ville de Paris et tout autre acteur local actif dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes.

2 - 2 - 5 Met en place des dispositifs de formation

La Mission locale s'efforcera de mettre en place pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, des parcours de professionnalisation en s'appuyant sur les différents dispositifs de formation existants. Ces actions porteront notamment sur la lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage linguistique et la formation en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation).

La Mission Locale contribue à assurer une intervention coordonnée des institutions et acteurs existants, en relation notamment avec l'Agence Nationale pour l'Emploi, les organismes de formation, les employeurs, afin de lever, au travers d'une approche globale, les différents obstacles à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

2 - 3 ANIMATION D'UN RESEAU AU BENEFICE DES JEUNES

A ce titre, la Mission Locale :

23 92

2 - 3 - 1 Participe à des projets en liaison avec les autres réseaux locaux d'accueil - information - orientation des jeunes

La Mission Locale constitue un réseau, sur tout ou partie de son territoire, avec l'ensemble des acteurs oeuvrant à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté. Elle assure l'animation de ce réseau dont les principaux partenaires sont les Agences Locales pour l'Emploi, les services sociaux, les Associations de Prévention, les Antennes Jeunes Information.

a) La liste des partenaires relayant l'action de la Mission Locale en direction des jeunes en difficulté est formalisée par écrit et annexée à la présente convention, notamment pour ce qui concerne les partenaires intervenant sur les quartiers « Politique de la Ville » et pour les Associations de Prévention (cf. annexe 1).

b) La Mission Locale constituera ou complètera une cartographie locale des partenaires relais de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté de son territoire. En s'appuyant sur la méthodologie développée par la Mission Locale PARI D'AVENIR, elle envisagera la mise en oeuvre d'un développement informatique Intranet. Elle nommera pour cette action un référent chargé d'étudier l'adaptation du projet en relation avec le responsable interne de la Mission Locale PARI D'AVENIR, de constituer et mettre à jour la base d'informations utiles.

2 - 3 - 2 Constitue un réseau de partenaires économiques

La Mission Locale s'engage à poursuivre le développement de son partenariat, notamment avec les entreprises, afin d'être en mesure d'orienter au mieux les jeunes vers l'emploi ou les formations en alternance. Une coordination avec les partenaires institutionnels ayant une approche du tissu économique local sera systématiquement recherchée (ANPE et Maison de Développement Economique et de l'Emploi).

La liste des partenaires économiques de la Mission Locale est annexée à la présente convention (cf. annexe 2).

a) La Mission locale développera des actions avec les entreprises partenaires et les établissements scolaires afin de valoriser, auprès des jeunes, les métiers notamment dans les secteurs en expansion et/ou en pénurie de main d'œuvre, elle s'appuiera pour ce faire sur le club « Association Jeunesse Entreprises de Paris » dont l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes scolarisés ou non.

b) La Mission Locale participera au groupe de travail transversal aux différents pôles emplois des Missions Locales parisiennes qui travaille sur l'harmonisation des pratiques de recrutement avec certains grands partenaires économiques parisiens. Ce travail est en cours d'élaboration avec les Missions Locales PARIS EST et PARIS CENTRE.

2 - 3 - 3 Partenariat avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi

La Mission Locale est engagée dans le cadre de la convention Espace-Jeunes et notamment dans la co-traitance du Programme d'Action Personnalisée pour un Nouveau Départ (PAP/ND). A titre indicatif en 2005, la Mission locale a suivi 504 jeunes dans ce cadre.

2 - 4 INTERVENTION DE LA MISSION LOCALE POUR LE SUIVI SOCIAL DES JEUNES

2 - 4 - 1 Logement - Hébergement

La Mission Locale BELLIARD est membre du conseil d'administration du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

Une personne ressource est nommée au sein de l'équipe des conseillers pour travailler avec la préfecture de Paris et les missions locales de Paris en lien avec des bailleurs (FJT, SONACOTRA...). Ce travail consiste à mettre en place des conventions locales pour permettre à certains d'accéder à l'hébergement / logement.

Dans le cadre de CIVIS, un partenariat existe depuis fin 2005, avec le groupe ACCOR / HEBERGEMENT pour permettre à des jeunes de se loger momentanément dans l'attente d'une rapide solution.

2 - 4 - 2 Accès aux droits

La Mission Locale travaille en lien avec le point d'accès au droit du 18^{ème}, afin d'aider les jeunes à régler leurs litiges et à les accompagner lorsqu'une procédure judiciaire ne peut être évitée.

2 - 4 - 3 Santé

Une collaboration avec le Centre Andrée Léveillé (centre de la C.P.A.M. de Paris) est mise en place pour permettre aux jeunes de bénéficier de bilans psychotechniques.

Des visites médicales pourront être proposées aux jeunes dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Boursault, ainsi qu'avec l'« Espace Santé Jeunes » de l'Hôpital Hôtel Dieu pour les jeunes de moins de 21 ans.

Par ailleurs, d'un atelier « Image de soi, bien être » animé par un professionnel sera mis en place, afin d'amener le public à mieux se présenter lors d'une recherche emploi.

Enfin, une permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie se tiendra pour informer les jeunes de leurs droits à une couverture sociale et faciliter la prise en charge administrative de leur immatriculation.

2 - 4 - 4 Lutte contre les discriminations

La lutte contre les discriminations, notamment à l'embauche, est traitée au quotidien lors des entretiens individuels et plus particulièrement à travers le parrainage (se référer au point 2-2-4).

Dans le cadre de la démarche qualité Etat/Région, le personnel est largement sensibilisé sur ces problèmes avec l'accompagnement d'un cabinet de consultant. D'autre part, des journées de formation en lien avec la préfecture et le FASILD seront mises en place pour le personnel.

La Mission locale participe également à la Commission pour la Promotion de l'Egalité des Chances et de la Citoyenneté (C.O.P.E.C.).

En s'appuyant sur les actions initiées par la C.O.P.E.C. la Mission Locale développera un partenariat avec des entreprises afin de faciliter l'embauche et la formation des jeunes.

Elle s'engage à informer la C.O.P.E.C., des difficultés rencontrées par les jeunes suivis par la Mission Locale en matière de discrimination.

2 - 4 - 5 Loisirs et sports

La Mission Locale BELLARD favorise l'accès des jeunes en difficulté aux loisirs, comme moyen de socialisation, de mobilisation sur un parcours d'insertion et comme outils de lutte contre les exclusions.

Pour cela, elle accompagne dans le cadre de « TRACE TES VACANCES », de la « Bourse Solidarité Vacances », « Paris Jeunes Vacances » et « Culture du Cœur » un certain nombre de jeunes en difficulté (40 jeunes environ).

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Sa durée est fixée à 3 ans sur la période 2006-2008.

Un bilan d'étape, portant sur le développement des orientations et la réalisation des objectifs prévus dans la présente convention, sera effectué à la fin de chaque année.

ARTICLE 4 : ACTIVITES COMPLEMENTAIRES : ESPACE CYBER EMPLOI JEUNES

La Mission Locale assure la gestion et l'animation de l'espace Cyber Emploi Jeunes situé 5, rue Roberval 75017 PARIS.

Elle assume l'entière responsabilité de cet établissement.

Le Cyber Emploi Jeunes a pour objet de permettre le libre accès des jeunes parisiens âgés de 16 à 25 ans à des postes informatiques équipés de logiciels spécialisés ou connectés au réseau Internet, afin de leur permettre d'effectuer une recherche d'emploi ou de formation. Un accès privilégié en direction des jeunes fréquentant les Missions Locales parisiennes doit être organisé.

L'accès au site est gratuit.

La Mission Locale devra transmettre au Département de Paris un rapport détaillé sur les activités développées au sein de l'espace Cyber Emploi Jeunes au cours de l'année civile.

Les dépenses et recettes de fonctionnement de cet espace seront distinctement identifiées dans les comptes et le budget prévisionnel de la Mission Locale. A cet égard, la part de la subvention de fonctionnement affectée à l'espace Cyber Emploi Jeunes sera explicitement notifiée à la Mission Locale par le Département de Paris.

La Mission Locale établira, en annexe aux comptes du Cyber Emploi Jeunes, la liste, la qualification et le détail des rémunérations du personnel employé au titre de cette activité.

Dans l'hypothèse où le Cyber Emploi Jeunes devrait être fermé pour quelque cause que ce soit, le montant des remboursements éventuels entre les parties sera calculé au prorata temporis du temps d'ouverture effectif au public de cet espace.

ARTICLE 5 : PERSONNEL

La Mission Locale constitue une équipe pluridisciplinaire composée d'une part de personnel recruté par la Mission Locale et, d'autre part, de personnel mis à disposition par les administrations publiques ou d'autres organismes en vertu de conventions bilatérales.

ARTICLE 6 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDEE A LA MISSION LOCALE

Afin de permettre à la Mission Locale d'exercer ses activités - qu'il s'agisse de ses activités principales ou des activités complémentaires développées dans les locaux de l'espace « Cyber Emploi Jeunes » - une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de **545 114 €**, toutes taxes comprises, lui sera versée par le Département de Paris.

Cette subvention est ventilée comme suit :

- 399 626 € au titre de l'activité de la Mission Locale proprement dite,
- 145 488 € au titre de l'espace Cyber Emploi Jeunes visé à l'article 4 ci-dessus.

Un avenant à la présente convention sera soumis chaque année au Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général pour fixer les montants des subventions 2007 et 2008.

ARTICLE 7 : MENTION DU SOUTIEN DU DEPARTEMENT DE PARIS

La Mission Locale s'engage à faire mention de la participation du Département de Paris sur tout support de communication et dans ses relations avec les tiers relatives aux activités définies par la convention.

ARTICLE 8 : CONTRIBUTIONS NON FINANCIERES

Les contributions non financières octroyées, le cas échéant, à la Mission Locale par le Département de Paris et qui font l'objet de conventions spécifiques, sont les suivantes : néant.

Le plan comptable, adopté le 17 décembre 1998 par le Conseil National de la Comptabilité des Associations et des Fondations préconise leur valorisation dans les documents comptables de l'organisme.

ARTICLE 9 : COMPTABILITE

La Mission Locale adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au Plan Comptable Général et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Conformément à l'article L 3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, si la Mission Locale a perçu du Département de Paris une ou plusieurs subventions pour un montant total supérieur à 75 000 € ou à 50% de son budget, il transmettra aux représentants habilités du Département de Paris (Direction du Développement Economique et de l'Emploi), dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale et, en tout état de cause, six mois maximum après la clôture de l'exercice comptable, le bilan certifié conforme, le compte de résultat et les annexes de l'exercice antérieur.

Conformément à l'article L 612-4 du Nouveau Code de Commerce, si la Mission Locale a perçu, de l'Etat ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant égal ou supérieur à 150 000 €, la Mission Locale nommera un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant. Dans ce cas, la Mission Locale transmettra dans le même délai que précédemment, le rapport du commissaire aux comptes joint aux documents certifiés.

Si la Mission Locale a perçu dans l'année moins de 150 000 € de subventions publiques, elle fera certifier le bilan conforme par son Président. Le cas échéant, elle communiquera au Département de Paris, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

ARTICLE 10 : CONTROLE EXERCE PAR LE DEPARTEMENT DE PARIS

En application de l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales, le Département pourra, à tout moment, effectuer les contrôles, sur pièces et sur place, qui s'avèreraient nécessaires, afin de s'assurer de la bonne affectation de l'aide financière accordée.

La Mission Locale devra tenir à la disposition des représentants habilités du Département de Paris (Direction du Développement Economique et de l'Emploi), les documents comptables et de gestion relatifs aux activités et périodes couvertes par la convention. Elle transmettra également, dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale et au plus tard dans les 6 mois suivants la date du dernier versement :

- le rapport moral du Président,
- son rapport d'activité,
- les documents comptables visés à l'article 9,
- tous les éléments d'information propres à rendre compte de la réalisation du projet défini à l'article 2 de la présente convention, et notamment un compte-rendu financier relatif à l'utilisation de l'aide financière.

ARTICLE 11 : OBLIGATIONS FISCALES ET SOCIALES DE LA MISSION LOCALE

11 – 1 La Mission Locale respectera la législation fiscale propre à son activité. Elle fera son affaire de toutes taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que le Département de Paris ne puisse être recherché ou mis en cause à ce sujet.

11 – 2 La Mission Locale certifie, qu'à la date de la signature de la présente, le Président et le Trésorier dudit organisme n'ont pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour détournement de fonds publics prévue à l'article 433-4 du Code Pénal ni d'une condamnation définitive pour abus de confiance prévue à l'article 314-1 du Code Pénal.

ES 42

La Mission Locale s'engage à porter à la connaissance du Département de Paris toute condamnation définitive pour un tel délit qui interviendrait en cours d'exécution de la présente convention.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES - ASSURANCES

La Mission Locale se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet social. Les activités de la Mission Locale sont placées sous sa responsabilité exclusive. Elle devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la responsabilité du Département de Paris ne puisse être recherchée ni mise en cause.

ARTICLE 13 : RÉSILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

En cas d'inexécution totale ou partielle des clauses de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par le Département de Paris, sous réserve d'un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il en sera de même dans l'hypothèse où la Mission Locale devrait être fermée, pour quelque cause que ce soit.

La présente convention sera, par ailleurs, résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de la Mission Locale.

Dans tous les cas susvisés, la résiliation sera prononcée, pour ce qui concerne le Département, par arrêté du Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général. Cet arrêté sera notifié à l'organisme par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet à compter de la notification dudit arrêté.

ARTICLE 14 : REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels relatifs à la présente convention qui n'auront pu recevoir de solution amiable seront portés devant le Tribunal Administratif de Paris.

ARTICLE 15 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera son remboursement.

Le reversement de tout ou partie de la subvention à une association, organisme, société, toute personne privée ou œuvre, est interdit et entraînera la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées.

En outre, le Département peut suspendre le versement, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention par la Mission Locale.

ARTICLE 16 : MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention prendra fin au 31 décembre 2008.

CS 52

Elle pourra, en tant que de besoin, être modifiée par avenant.

A la fin de chaque année civile, la Mission Locale fournira au Département de Paris, pour chacune des actions définies à l'article 2 ci-dessus, un bilan détaillé faisant notamment état des résultats obtenus au regard des objectifs fixés.

ARTICLE 17 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le mandatement de la subvention prévue à l'article 6 ci-dessus sera effectué, selon les procédures comptables en vigueur, comme suit :

- un premier versement de 272 557 € au titre de 2006, à la signature de la présente convention, et ensuite, chaque année, 50% du total de la subvention au cours du premier trimestre de l'exercice concerné,
- le solde dû au titre de 2006, au mois de septembre 2006, et pour les années ultérieures : 50% au début du second semestre de chaque exercice.

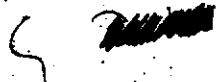
Le versement de la subvention sera effectué :

sur le compte établi au nom de : Mission Locale BELLIARD
ouvert à :
compte N°


MISSION LOCALE BELLIARD
Association Loi 1901
149, rue Belliard - 75018 PARIS
Tél. 01 44 85 01 18 - Fax 01 44 85 03 18


Pour la Mission locale

Fait à Paris, le 19 mai 2006


Pl Le Président
du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général

La Sous-Directrice de l'Emploi



**Convention Pluriannuelle d'Objectifs
Mission Locale Belliard / Ville de Paris**

Actions	2003	2004	2005	2006
Accueil immédiat réalisé uniquement en :	Sept / Oct.	Sept / Oct.	Sept / Oct.	Renforcé en fonction du flux
Conseiller référent	oui	oui	oui	oui
Repérage et suivi des sortants du système scolaire (CIO)	non	oui	oui	oui
Identifier les besoins linguistiques	oui	oui	oui	oui
Politique de la Ville				
• Participation au diagnostic / besoins d'emploi/formation	oui	oui	oui	oui
• Participation et intervention dans des groupes de travail	oui	oui	oui	oui
• Participation aux actions menées par l'EEI La Chapelle	oui	oui	oui	oui
• Chantier école			oui	oui
• Nouveaux jeunes prévus	500	600	800	800
• Nouveaux jeunes reçus	702	821	804	801
Jeunes en premier accueil				
• Prévu	1 700	1 750	1 800	1 800
• Réalisé	1 738	2 014	1 946	1 883
Nombre de jeunes suivis				
• Prévu	3 000	3 100	3 300	3 300
• Réalisé	3 059	3 541	3 687	3 859
% de Jeunes suivis de niveau V et Infra V				
• Prévu	50 %	50 %	50 %	60 %
• Réalisé	68 %	69 %	72 %	72 %
Actions transversales (ML de Paris)				
• Repérage des freins à l'emploi rencontrés par les jeunes	non	non	non	non
• Repérage des jeunes Politique de la Ville et relation avec les partenaires	non	non	non	non
• Répartition du flux SDF	non	non	non	non
• Harmonisation des pratiques de saisie PARCOURS	non	oui	oui	oui
• Harmonisation des pratiques de recrutement / entreprises	non	non	non	partiellement
• Repérage des jeunes en difficulté psychologique	non	non	non	non
• Cartographie locale des partenaires relais (MLPA)	non	non	non	non
• Equal/Pronet (MLPC et MLB)	oui	oui	oui	oui
Le % de jeunes entrées dans au moins une mesure emploi et/ou formation				
• Prévu	40,00	40,00	40,00	55,00
Dont emploi	-	-	-	35,00
Dont formation	-	-	-	20,00
• Réalisé	41,45	43,00	45,00	43,30
Dont emploi	34,00	36,00	36,00	35,55
Dont formation	-	-	-	-

Nombre de jeunes TRACE / CIVIS MLB	TRACE	TRACE	CIVIS	CIVIS
• Prévu	306	0	1 000	1 000
• Réalisé	306	0	818	1 000
Nombre de jeunes Parrainés				
• Prévu	60	80	80	80
• Réalisé	63	83	87	80
Nombre de Parrains/Marraines				
• Prévu	20	30	30	30
• Réalisé	24	25	22	22
Nombre de jeunes PAP/ND				
• Prévu (dont 30 % ARE)	311	358	401	429
• Réalisé	377	482	504	544
Tissu économique				
• Développement du partenariat local	Forum 17/18	Forum 17/18	Forum 17/18	Forum 17/18
• Convention de partenariat / entreprises	non	non	non	non
• Partenariat ETSUP et/ou AFPA	oui	oui	oui	non
Hébergement / logement				
• Développement du partenariat CLLAJ	oui	oui	oui	oui
• Développer le réseau	non	oui	oui	oui
Accès aux droits				
• Droit d'urgence	oui	oui	non	non
• Point accès aux droits 18ème	non	oui	oui	oui
Santé				
• Centre Léveillé / visites médicales	oui	non	non	non
• Centre bilan psychologie CPAM	oui	oui	oui	oui
• CMS Boursault / visites médicales	non	oui	oui	oui
• CPAM	oui	oui	oui	oui
• Hôtel Dieu / espace santé jeunes	oui	oui	oui	oui
• CPAM / Petit Ney / Image de soi	non	oui	oui	oui
Lutte contre les discriminations				
• CODAC (COPEC)	oui	oui	oui	oui
• ESPERE	non	oui	non	non
Animation / Prévention				
• Convention de partenariat AJI	non	non	oui	oui
• Clubs de prévention	non	non	oui	oui
Loisirs / sports / culture				
• Prévu	40	52	40	40
• Réalisé	71	158	255	94
• Trace tes vacances	* 28	* 25	* 18	* 14
• Bourse Solidarité Vacances	* 37	* 24	* 10	* 04
• Paris Jeunes Vacances	* 06	* 17	* 20	* 08
• Culture du coeur	* 00	* 92	* 254	* 68
Cyber Espace Emploi	oui	oui	oui	oui
Nombre de jeunes PLIE				
• Prévu	-	-	-	70
• Réalisé	-	-	-	85

ANNEXE III

**Les actions menées en direction des jeunes des quartiers « Politique de la Ville »
en matière d'emploi et de formation (extrait du bilan d'activité 2007 de la mission)**

ACTIVITE EMPLOI / FORMATION

JEUNES DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

OBJECTIFS

- Promouvoir les diverses mesures emploi qui ont pour objectif l'insertion des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et résidant dans les grands ensembles et quartiers d'habitat dégradé.
- Proposer aux jeunes de ces quartiers un parcours personnalisé visant à accéder à l'ensemble des services de la structure et à bénéficier des mesures emploi ou formation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Entretien régulier du partenariat avec les associations de terrain, afin de respecter le travail effectué au quotidien.
- Diffusion des informations et des offres emploi traitées par la Mission Locale Belliard vers les éducateurs spécialisés des clubs de prévention.
- Mise en place d'une liaison directe entre la Mission Locale et les travailleurs sociaux de ces quartiers.
- Veille particulière à l'entrée dans les programmes et les prestations menées par la structure (POP, parrainage, CIVIS...).
- Convention Equipe Emploi Insertion sur le quartier de la Chapelle avec l'ALE La Chapelle et Médiation Conseil.
- Participation constante aux réunions et séminaires institutionnels (DDTEFP, DIV, Préfecture, Ville de Paris).

PUBLIC VISE

Les jeunes 16/25 ans résidant dans les quartiers Politique de la Ville.

NOMBRE DE JEUNES

2 002 jeunes reçus en 2007 (52,78 % du public de la structure) dont 870 nouveaux inscrits (47,59 % du 1er accueil) soit une augmentation de + 5 %.

- Niveaux scolaires :
 - 19,53 % VI.
 - 30,09 % Vbis.
 - 24,37 % V.
 - 22,82 % IV.
 - 3,19 % III ou supérieur.
- Sites :
 - 29,92 % La Chapelle.
 - 26,22 % Goutte d'Or.
 - 13,94 % Montmartre - Clignancourt.
 - 10,59 % de St Ouen - Clichy.
 - 3,85 % Charles H. - Aubervilliers.
 - 9,99 % Amiraux Simplon.
 - 5,49 % Moskova.
- 49,75 % de femmes.

RESULTATS

Entrées dans les mesures : 1 488 pour 993 jeunes.

- 556 entrées en mesure formation.
- 811 entrées en mesure emploi.
- 121 entrées en contrat d'alternance.
- 906 jeunes sont inscrits en CIVIS.
- 187 jeunes se sont inscrits au Cyber.

COMMENTAIRES

- Le suivi des jeunes en collaboration avec les partenaires des différents quartiers permet de conduire plus sûrement les jeunes à l'emploi.
- Les relations directes entre la Mission Locale Belliard et les associations de terrain permettent un accueil individualisé des jeunes qui favorise l'instauration d'un climat de confiance entre le jeune et son conseiller.
- Une attention particulière est constamment portée sur l'accès des publics des quartiers « Politique de la Ville » à toutes les mesures traitées par la structure.

ANNEXE IV

Des initiatives particulières en faveur de l'emploi.

Les différentes fiches ci-après sont extraites du bilan 2007 de la mission locale. Elles décrivent un ensemble d'actions destinées à permettre l'intégration des jeunes en entreprise, dans les entreprises d'insertion, à EDF-GDF, à la Banque de France, chez , et avec la fondation FACE Paris (clubs d'entreprises)

INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

ENTREPRISE D'INSERTION
INTERIM D'INSERTION
ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

OBJECTIFS

Orienter vers ces structures d'insertion par l'activité économique, les jeunes qui en ont le plus besoin et inscrire cette orientation dans le cadre d'un parcours d'insertion individualisé.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Prise de rendez-vous par le conseiller de la Mission Locale (document de liaison avec l'entreprise).

Un agrément préalable à l'embauche des personnes concernées est délivré par l'ANPE.

Mise au point sur le premier contact avec le jeune et définition d'une stratégie suivant la situation urgente ou non du candidat à l'emploi.

Implication active du jeune démontrant sa volonté à travailler.

Suivi professionnel régulier pour mesurer l'évolution des jeunes salariés et/ou échanges sur les nouvelles avec les entreprises d'insertion.

PUBLIC VISE

Jeunes de 18 à 25 ans fréquentant la structure, sans qualification, rencontrant des difficultés sociales / professionnelles et :

- Inscrits sur le programme CIVIS,
- Demandeurs d'emploi de longue durée,
- Bénéficiaires du R.M.I,
- Sans domicile fixe.

RESULTATS

Certains jeunes en difficulté sociale et professionnelle ont eu l'occasion d'acquérir une première expérience professionnelle.

Au 31/12/2007, 45 jeunes ont signé un contrat d'insertion avec l'un de ces partenaires (durée variable de 1 à 6 mois).

COMMENTAIRES

Le suivi professionnel de ces entreprises favorise l'adaptation des jeunes à un poste de travail, quel que soit le projet professionnel, le niveau de qualification et n'exclut pas la complémentarité de la Mission Locale sur la recherche d'emploi et l'intervention pour le suivi social.

EDF - GDF
Projet Trait d'Union
Recrutement de Conseillers de Service Client à Distance (CSCD)
et des Agents de Médiation d'Information Services (AMIS)

OBJECTIFS

Préparer et former les jeunes de la Mission Locale Belliard, au métier de conseiller de service client à distance et d'agent de médiation et d'information conseil à EDF dans le cadre d'un Contrat de professionnalisation de 12 mois.

L'objectif est d'apporter aux jeunes un professionnalisme et une expérience professionnelle qui leur permettent d'aller vers un emploi durable.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Rencontres entre la Mission Locale Belliard et des responsables D'EDF-GDF.

Recherche et pré-sélection des candidats par la Mission Locale Belliard.

Rencontre avec un chargé de projet emploi de la Mission Locale pour une présentation de l'action et l'étude des candidatures.

Envoi des jeunes à des informations collectives organisées par EDF-GDF et mise en place des entretiens de pré-sélection par l'entreprise.

Mise en place de la préparation d'entretien avec des parrains de la Mission Locale Belliard, en vue de l'entretien final avec EDF - GDF.

Recrutement final à EDF-GDF.

Suivi des 10 jeunes retenus dans le cadre du parrainage durant le contrat et par une chargée de projet emploi de la Mission Locale.

PUBLIC VISE

Jeunes parisiens de 18 à 25 ans inscrits à la mission Locale Belliard souhaitant s'investir dans les métiers de service à la clientèle ou de médiation au sein de l'entreprise EDF.

NOMBRE DE JEUNES

Pour les métiers de conseiller de service client à distance et AMIS, 37 candidatures ont été présélectionnées par la Mission Locale Belliard.

Les jeunes ont été orientés à l'issue des informations collectives ou à partir des entretiens individuels menés au pôle emploi (site Epinettes).

Toutes ces personnes ont participé aux trois tests et entretiens finaux.

RESULTATS

Sur les 11 jeunes retenus de la Mission Locale Belliard, 10 sont aujourd'hui en contrat de professionnalisation : 7 jeunes occupent un poste de CSCD et 3 d'AMIS.

Il est important de souligner que parmi ces 10 personnes, 5 ont bénéficié du programme civis renforcé.

COMMENTAIRES

La Mission Locale Belliard renforce, à travers cette action, ses liens avec EDF - GDF « Trait d'Union » et participe notamment aux actions en faveur des quartiers de « Politique de la Ville ». Par ailleurs, un suivi parrainage a été mis en place afin d'offrir une garantie supplémentaire de réussite du projet.

BANQUE DE FRANCE

Association Jeunesse et Entreprisé

OBJECTIFS

Proposer des contrats à durée déterminée d'un mois à la Banque de France de juillet à septembre 2007, à des jeunes en difficulté d'insertion, et ce par l'intermédiaire de l'Association Jeunesse et Entreprises.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 35 contrats à durée déterminée d'un mois sont à pourvoir sur la période de juillet à septembre 2007 (14 en juillet, 16 en août et 5 en septembre).
- Les missions locales parisiennes, ainsi que certaines missions locales de banlieue participent au recrutement et envoient des jeunes en difficulté dont le niveau ne doit pas aller au-delà du Bac.
- Pré-sélection des jeunes par l'ensemble des conseillers de la Mission Locale Belliard.
- Rencontre avec un conseiller emploi de la Mission Locale : présentation de l'action, étude de la candidature, constitution et envoi d'un dossier de candidature.
- Préparation aux entretiens de sélection via des prestations parrainage.
- Entretiens et sélection des candidats par l'association Jeunesse et Entreprises.
- Recrutement final des candidats et suivi des jeunes pendant leur contrat.

PUBLIC VISE

Jeunes de 18 à 25 ans, inscrits à la Mission Locale Belliard, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle et ayant un niveau Bac maximum.

RESULTATS

- 23 jeunes ont été orientés vers ces CDD à la Banque de France.

- 6 jeunes n'ont pas donné suite aux rendez-vous proposés par Jeunesse et Entreprises, notamment parce qu'ils avaient trouvé des solutions emploi entre temps (2 jeunes n'ont pu être convoqués par Jeunesse et Entreprise).

- 5 jeunes retenus :

- 1 a été retenu en CDD en juillet 2007.
- 1 a travaillé en CDD 2 mois en juillet et août 2007.
- 1 a eu un CDD en août 2007.
- 1 a travaillé en CDD de 3 mois de août à octobre 2007.
- 1 personne a eu un CDD de 2 mois en septembre et octobre 2008.

Il faut donc retenir que sur 17 candidatures proposées à Jeunesse et Entreprises, 5 ont occupé un CDD.

COMMENTAIRES

Cette action a permis à certains jeunes d'avoir une première expérience de travail significative et de se revaloriser quelque peu.

Certains ont même tenté de passer un concours administratif, les mois suivants, pour rentrer à la Banque de France.